

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Une Foi - Un But



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES CUR ET DES
UNIVERSITES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT (INSEPS)**

***MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDE POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT
D'APTITUDE A L'INSPECTORAT DE L'EDUCATION POPULAIRE DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS***

**Contribution à l'organisation des collectivités éducatives
pour le renforcement de la culture de la paix en République
Centrafricaine**

***Présentée et soutenue par :
Mr Gabriel KRABADJA.***

***Sous la direction de
Mr Célestin Marie TINE
Inspecteur Principal Jeunesse et Sports***

PROMOTION 2008-2010

Dédicaces

Je dédie ce travail

A mes parents.

A mon épouse

A mes enfants, neveux et nièces

A la famille Larissa Arlette MALEGUELE à Dakar

A mes compatriotes de Dakar ; Armel MADJITOLOUM, Odilon WASSONA et Cyrille
WILIBOZOUNNA

Remerciement

Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé à réaliser ce travail.
Tous les professeurs et personnel administratif de l'INSEPS de Dakar
Tout le personnel du service régional de la Jeunesse des Sports et des Loisirs de
Dakar
Tout le personnel de la Direction des Etudes, de la Planification et de la formation à
Dakar
Monsieur Célestin Marie TINE
Monsieur Martial Florentin NANGBEI
Monsieur Freddy KAGNA
Monsieur Petit Jean KOMBO
Monsieur Arthur NGOULAKANI
Tous ceux qui de prêt ou de loin ont eu à contribuer à cette formation

ABREVIATIONS

R.C.A : République Centrafricaine

INSEPS : Institut National Supérieur de L'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports

PIB : Produit Intérieur Brut

ONU : Organisation des Nations Unies

CV/AV : Cœurs vaillants / Ames Vaillantes

ARDOV : Associations Régionales des œuvres de vacances

OPT : Office des Postes et Télécommunication

SENELEC : Sénégalaise de l'électricité

PCR : Président du Conseil Régional

CE : Collectivité Educative

UNICEF : Programme des Nations Unies pour l'enfance

CONFESJES : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Etats et gouvernements ayant le français en partage

UNESCO : Programme des Nations Unies pour l'éducation

CVL : Centre de Vacances et de Loisirs

FACA : Force Armées Centrafricaines

MISAB : Mission Interafricaine de Suivi des Accords de Bangui

IDH : Indicateur de Développement Humain

IR/JSL/DK : Inspection Régionale Jeunesse, Sport et des loisirs de Dakar

DJVA : Direction de la Jeunesse et de la vie Associative

LES TABLEAUX

Tableau I : Récapitulatif des différents type de CE au Sénégal.....	13
Tableau II : Exemples de fiches techniques d'activités.....	20
Tableau III : Profil de formateurs.....	24
Tableau IV : Critère pour les candidats Moniteurs-Directeurs-Economies de CE.....	25
Tableau V : Chiffres de population en République Centrafricaine.....	35
Tableau VI : Mortalité en République Centrafricaine.....	36
Tableau VII : Autres indicateurs socio économiques.....	36
Tableau VIII : Population : volume, répartition/ âges et sexe.....	38
Tableau IX : situation scolaire.....	45
Tableau X : situation scolaire.....	46
Tableau XI : Grille quotidienne d'un patronage.....	61

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE.....	6
CHAPITRE I : CLARIFICATION DES NOTIONS	6
1.1 NOTION DE CULTURE DE LA PAIX	9
1.1.1. Paix et unité nationale.....	9
1.1.2. Paix et éducation des enfants	9
1.1.3. Paix et développement social	9
1.1.3.1 La stabilité politique	10
1.1.3.2 La croissance économique	10
1.2 NOTION DE COLLECTIVITE EDUCATIVE	10
1.2.1. Bref historique des collectivités éducatives	10
1.2.2. Définition et typologie des collectivités éducatives au Sénégal	12
1.2.3 Les Textes Fondamentaux régissant les Collectivités éducatives au Sénégal	13
CHAPITRE II : FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES EDUCATIVES	14
2.1 CONDITION D'OUVERTURE D'UNE COLLECTIVITE EDUCATIVE AU SENEGAL.....	15
2.2 LE PROJET EDUCATIF	16
2.2.1. Le thème à exploiter	16
2.2.2 Thèmes des collectivités éducatives exploités au Sénégal	17
2.2.3. Elaboration du projet éducatif.....	18
2.2.4. Le projet pédagogique	19
2.2.5. Les activités.....	19
2.3. LES RESSOURCES	20
2.3.1 Le site d'accueil	20

2.3.2 Les moyens financiers.	21
2.3.3 Le regroupement des enfants	21
2.4. L'EQUIPE D'ENCADREMENT.....	21
2.4.1 Composition de l'encadrement d'une C.E. au Sénégal	21
2.4.2 La formation des encadreurs de CE au Sénégal	22
2.4.2 Répartition par domaines des cours de formation des moniteurs.....	23
2.5. LE CONTROLE.....	26
CHAPITRE III : REVUE DE LA LITTERATURE	27
3.1. COLLECTIVITE EDUCATIVE, UNE FORME D'EDUCATION ET D'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE	28
3.2. LES COLLECTIVITES EDUCATIVES, AGENT QUI INFLUE LE COMPORTEMENT	29
3.3. LES COLLECTIVITES EDUCATIVES MOYENS D'EPANOUISSEMENT SOCIAL DE L'ENFANT	30
DEUXIEME PARTIE : CADRE PRATIQUE DE L'ETUDE	33
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	33
1.1. ASPECT GENERAL	34
1.1.1. La démographie	34
1.1.2. L'Economie	37
1.1.3. La ville de Bangui	38
1.2. ASPECT SOCIOPOLITIQUE.....	39
1.2.1 rappel de certains faits et actions menées pour le retour de la paix	39
1.2.1.1 Rappel des faits	39
1.2.2.Rappel des efforts de paix	40
1.2.2.1 La Conférence de Réconciliation en 1998 :	40
1.2.2.2: Le dialogue national inclusif (9 Septembre 2003) :	42
1.3. CONTEXTE SOCIAL ACTUEL	42

1.3.1. Contexte Politique et économique	42
1.3.2. Contexte social	43
1.3.3. Sur le plan du civisme	44
1.3.4 Concernant la jeunesse et les sports	44
1.3.5. Au niveau de Bangui, la capitale	45
1.3.6. Situation scolaire dans certaines préfectures touchées par les conflits Ratio élèves/enseignant	45
CHAPITRE II - VERS UNE INTEGRATION DE LA JEUNESSE AU PROCESSUS DE PAIX ET DE LA RECONSTRUCTION DU PAYS	47
2.1. LE REGROUPEMENT COMME AGENT DE RECONCILIATION ET D'UNITE NATIONALE	49
2.2. UNE EQUIPE D'ENCADREURS QUALIFIES ASSURANT L'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE DES JEUNES	50
2.2.1. L'éducation à la solidarité, au civisme et à la morale	51
2.2.2 L'éducation au volontariat et à l'esprit participatif.....	52
2.3.LA REALISATION DES ACTIVITES, ESPACE D'EXPRESSION DEMOCRATIQUE, D'ECHANGE ET DE PARTAGE	52
CHAPITRE III : PROPOSITION DES DISPOSITIONS PRATIQUES POUR L'ORGANISATION DES COLLECTIVITES EDUCATIVES EN CENTRAFRIQUE.....	55
3.1. LA STRUCTURE DE GESTION.....	56
3.2 LES PROGRAMMES.....	58
3.2.1La semaine nationale de jeunesse	58
3.2.2le programme « une commune, une collectivité éducative »	60
3.3.LES INFRASTRUCTURES	62
3.3.1 Les immobiliers et Les mobiliers	62
3.3.2Les ressources humaines	62
3.4. LES SOURCES DE FINANCEMENT	63
3.4.1. L'action des collectivités locales (communes).	63

3.4.2. Les actions de l'Etat	63
3.4.3. Au niveau des partenaires au développement et associations et les sponsors	64
CONCLUSION	65

INTRODUCTION

Au moment où les acteurs de développement entreprennent des actions considérables pour soutenir des efforts pour la sécurité et la paix dans le monde, la situation des populations en Afrique demeure peu enviable, en raison notamment des troubles, des conflits, de la haine, de la ségrégation, de la discrimination persistants et autres, qui sont des violations du respect des droits de l'homme en général et des termes de la constitution de chaque pays en particulier.

La République Centrafricaine, pays situé au cœur du continent africain et disposant d'importantes ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, figure malheureusement parmi les pays les plus pauvres de la planète. Le PIB par habitant est de 360 \$US. Le maigre tissu industriel existant a presque totalement disparu suite aux différents évènements politiques et militaires (mutineries, rébellion) que le pays a connus ces dernières années, ces évènements ont ainsi accentué le niveau de précarité de vie des populations déjà assez préoccupant tant dans la plupart des provinces que dans certaines grandes agglomérations, le mauvais fonctionnement des services de santé ainsi que le manque de ressources financières sont les causes principales des nombreux décès enregistrés dans les familles centrafricaines ; aussi, la pandémie du VIH SIDA a atteint un des taux de prévalence les plus élevés de la sous région d'Afrique Centrale (13.8%).

Le tableau décrit ci-dessus ne peut que contribuer à la culture de l'insécurité, la création d'une atmosphère de troubles sociaux, d'angoisse et d'inquiétude perpétuelles.

Depuis le changement de pouvoir intervenu en République Centrafricaine le 15 Mars 2003 par un coup d'Etat et suivi des élections présidentielles de 2005, les Pouvoirs publics multiplient les efforts pour tourner la page d'un triste passé et ouvrir celle d'un avenir prospère.

C'est en sus de cela, que le pouvoir en place et les partenaires au développement ont entrepris des actions en faveur de la paix par l'organisation des différentes rencontres avec les forces vives de la nation, l'organisation des assises nationales (dialogue national, dialogue politique inclusif etc.) et des élections démocratiques. Les élections présidentielles et législatives de 2010 en cours, sont les deuxièmes depuis celles de 2005, et traduisent l'expression nationale pour un changement positif.

Mais ces efforts restent fragiles en raison de la persistance des foyers de tension entretenus par certaines personnes ou groupes, occasionnant le fractionnement de la population, et de l'insécurité dans le pays. Il y a aussi les attitudes et comportements de méfiance, prudence, fuite ou de repli sur soi et de conflit interethnique observables parmi cette population. L'enjeu est de taille pour un véritable changement positif qui interpelle tout le monde et suscite beaucoup de questionnements.

Comment faire pour que la population Centrafricaine redevienne un ensemble homogène c'est-à-dire un tissu avec des liens durables au fondement de la solidarité, un ensemble dynamique ?

Que faire pour que les Centrafricains (es) deviennent capables d'accepter l'autre avec sa diversité, d'intégrer une place dans l'ensemble de la communauté, de la tenir en adoptant des conduites appropriées et prévoyant les conduites d'autrui ?

Quelle action mener pour éveiller la conscience du citoyen Centrafricain pour qu'il s'implique et participe à l'effort de paix et de reconstruction du pays ?

Cette réflexion prendra en compte certaines déclarations, recommandations et résolutions tant que nationales qu'universelles :

- Conscient que les enfants adolescents et les jeunes constituent le socle d'une nation, et qu'une action d'éducation à la paix et à la sécurité parmi cette frange de la population serait un facteur déterminant ;
- Convaincu que la prise en compte des recommandations des assises nationales sur la paix seraient le respect de la volonté communautaire ;
- Considérant le principe qui a été à la base de la création de l'UNESCO « les guerres naissent dans l'esprit de l'homme, c'est dans l'esprit de l'homme que doivent être élevées les défenses la paix »
- Se référant au rapport de la 20e Assemblée Générale des Nations Unies sur la paix recommandant la prise en compte dans l'éducation des enfants des valeurs, des attitudes, des comportements et des modes de vie qui doivent leur permettre de régler tout différend de manière pacifique et dans un esprit de respect de la dignité... d'une culture de paix.

Eu égard à tout ce qui précède, nous nous proposons pour une action d'éducation pour la paix parmi les enfants, les adolescents et les jeunes à travers ce sujet intitulé « Contribution à l'organisation de collectivités éducatives pour le renforcement de la culture de la paix en République Centrafricaine

OBJECTIF DE L'ETUDE

- Proposer aux pouvoirs publics et autres acteurs de l'effort de la paix sociale en Centrafrique une méthode d'action orientée vers la jeunesse ;
- Contribuer à l'intégration de la jeunesse au processus de la paix et de la reconstruction du pays ;
- Créer un espace de rencontre, d'échange, de partage, d'expression et d'action pour la jeunesse

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Formuler la proposition d'une méthode d'action pour renforcer d'autres méthodes existantes en vue d'une paix durable en République centrafricaine, nous amène dans la première partie à présenter le cadre théorique, la seconde partie étant consacrée au cadre pratique.

Dans la première partie, il s'agit de clarifier les notions de paix, de collectivité éducative et son fonctionnement et ensuite nous présenterons quelques exemples de l'implication des collectivités éducatives comme moyen de l'intégration sociale des enfants.

Dans la deuxième partie, nous présenterons le cadre d'étude à travers son contexte social, ensuite nous tenterons de faire le lien entre les collectivités éducatives et la culture de paix sociale afin de terminer la présente réflexion par des propositions d'actions à mener en vue de l'organisation des collectivités éducatives.

Pour mener à bien cette réflexion, nous nous sommes appuyé sur :

Des recherches documentaires relatives aux collectivités éducatives au Sénégal, en Centrafrique et surtout se rapportant à la paix dans le monde. Il s'agit ici, de réunir des ouvrages et d'autres documents réglementaires ou de témoignages

existants. La rareté de tels documents est à relever ici. Il existe certes beaucoup d'ouvrages qui abordent le thème des collectivités éducatives, mais il n'est pas facile d'en trouver qui font leurs analyses relatives à la culture de la paix. Quant aux ouvrages sur le contexte social et la paix en République Centrafricaine, leur manque de disponibilité au Sénégal, lieu de notre formation et de réflexion traduirait déjà la faiblesse de l'audience de celle-ci. Il a fallu solliciter des amis au pays pour pouvoir compléter la modeste documentation (voir bibliographie en annexe).

Les différents cours théoriques suivis : durant les deux années de notre formation d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports à l'Institut Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS) de Dakar, nous avons suivi les cours d'un intérêt majeur dont certains ont beaucoup éclairé notre réflexion. Pour combler la carence documentaire, nous avons eu recours à une stratégie qui a consisté à profiter des différents cours théoriques pour poser des questions d'éclaircissement ou soulever des débats, à chaque fois que cela a été possible, sur l'implication de la jeunesse aux efforts de paix sociale. Les contradictions qui résultaient de ces discussions, complétées par certains contenus de leçons, nous ont beaucoup appuyés dans notre progression. Aussi, notre participation à la formation des moniteurs de collectivités éducatives, complétée par le stage pratique effectué nous a beaucoup aidé dans notre réflexion sur le présent sujet.

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE

CHAPITRE I : CLARIFICATION DES NOTIONS

CHAPITRE II : FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES EDUCATIVES

CHAPITRE III : REVUE DE LA LITTERATURE

Aborder un sujet de recherche conduit à la définition d'un certain nombre de concepts clés, notamment la culture de la paix et la collectivité éducative (C.E.)

1.1 NOTION DE CULTURE DE LA PAIX

Selon la définition des Nations Unies, la culture de la paix est « un ensemble de valeurs, d'attitudes, de comportements et de modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats » (Résolutions des Nations Unies A/RES/52/13 : culture de la paix et A/53/243 : Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix).

Quant à la paix, le Robert méthodique (1989) le définit comme étant « le rapport entre personnes qui ne sont pas en conflit, en querelles ».

1.1.1. Paix et unité nationale

La paix est la condition qui favorise l'unité nationale qui ne doit pas exister sans elle. L'absence de paix dans une société engendre toujours de la naissance de rivalités, de tensions, de conflits, entre les membres. Ainsi, l'absence de paix est source d'affaiblissement, de division et de destruction d'une société. Par contre, la paix favorise une bonne ambiance et une bonne entente, de même que la coopération et la cohésion sociale. Elle favorise aussi l'unité de la population, ce qui permettra à chacun de s'acquitter en toute quiétude de son rôle dans la société.

Les guerres, les conflits- inter communautaires et toutes autres formes de violences sont des facteurs de divisions sociales, opposés aux efforts de développement national, de l'éducation des plus jeunes...(les fréquentes troubles au Darfour sont un exemple parmi tant d'autres dans le monde)

1.1.2. Paix et éducation des enfants

L'éducation est l'un des éléments essentiels dont a besoin l'enfant pour se développer. Cette éducation lui est assurée tant par le milieu spontané (famille) que par le milieu rituel et systémique (école..). Elle permet à l'enfant de se construire par

le développement des qualités psychologiques, sociales, psychomotrices et axiologiques, afin de devenir un bon citoyen. Mais l'éducation de l'enfant est conditionnée par le climat social du milieu dans lequel il vit. La paix et l'éducation sont des notions très liées, complémentaires et dépendants l'une de l'autre. Celles-ci sont d'actualité et sont devenues de grandes préoccupations sur le plan mondial.

Ainsi, le 10 novembre 1998, l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies adopte la résolution A/53/25 par laquelle elle «proclame la période 2001-2010 « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde». Cette décision est le fruit d'une prise de conscience aux termes de laquelle il apparaît que le seul chemin valide pour «préserver les générations futures du fléau de la guerre » et l'instauration d'une «culture de la paix caractérisée par des valeurs, attitudes et comportements qui reflètent et inspirent une interaction sociale et un esprit de partage». Cette culture à mettre en place dans l'esprit des jeunes est une manière d'être en relation avec les autres et une pratique clairement fondée sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, sur le respect et la préservation des droits de l'homme, sur la tolérance et la solidarité. Une telle culture inscrit nécessairement dans ses contenus le rejet de toute forme de violence, car la violence produit de la violence et par conséquent ferme la voie à toute forme de rencontre de l'autre et de solidarité, mais aussi la prévention des conflits qui suscitent la violence par le dialogue et la négociation, afin d'éviter d'entrer dans des dynamiques irréversibles. Elle doit enfin comporter dans ses programmes la garantie du plein exercice des droits et des moyens de «participer pleinement au processus de développement de la société», condition de l'affirmation de soi de la personne au sein d'une société qui offre à chacun la possibilité de se déployer en lien avec les autres.

A cette prise de conscience s'ajoutent dans l'esprit des pays membres des Nations Unies deux convictions fortes qui les ont conduits à promulguer cette décennie. La première, c'est que l'éducation a un rôle essentiel à jouer dans l'édification d'une culture de la paix et la deuxième, qu'il est nécessaire de donner une extension temporelle suffisante à un tel projet de mise en place de valeurs, d'attitudes et de comportements nouveaux. Il ne s'agit pas, comme dans des campagnes épisodiques, de porter l'attention de la société sur un problème qui la touche particulièrement. Il s'agit d'opérer une transformation radicale des mentalités,

de construire un homme nouveau dans ses réflexes à l'égard de l'autre et cela c'est une tâche de longue haleine à déployer sur le temps comme tout programme éducatif qui prétend enraciner des pratiques nouvelles dans l'esprit et le cœur de quelqu'un.

En conséquence, l'absence de paix occasionne l'instauration de l'insécurité dans une société, ce qui peut être un facteur de destruction de l'avenir des enfants de la société et aura des incidences graves sur le développement national.

1.1.3. Paix et développement social

« Les peuples sont composés d'individus dont les droits les plus fondamentaux sont régulièrement sacrifiés sur l'autel des intérêts supposés de l'Etat ou de la nation... Un génocide commence quand un homme est tué non pour ce qu'il fait, mais pour ce qu'il est, la pauvreté commence quand un enfant ne peut exercer son droit fondamental à l'éducation » déclarait Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU recevant le Prix Nobel de la Paix en 2001.

Il est impossible d'instaurer une paix durable dans un Etat sans résoudre auparavant les problèmes complexes de développement social et économique qui affligent les sociétés modernes. Les vies humaines sont si étroitement liées entre elles aux niveaux physique et psychologique - ce qui est le résultat d'un réseau complexe de communications et de transports à l'échelle mondiale, qu'il serait impensable d'envisager la paix comme un état tout simplement caractérisé par l'absence mondiale de conflits, alors que des millions de gens meurent chaque année de faim, de maladie et de pauvreté.

Outre certaines conséquences connues par suite des conflits dans le monde, (première et deuxième guerre mondiales), l'absence de la paix sociale dans un pays est un facteur déterminant pour l'installation du sous développement, de la pauvreté et de la misère parmi un peuple.

La paix sociale est la condition favorisant le développement économique, social et culturel d'une nation, elle engendre entre autres de la stabilité politique et de la croissance économique.

1.1.3.1 La stabilité politique

L'Etat de paix permet en principe la stabilité du pouvoir exécutif qui aura le temps d'exécuter son programme de développement en toute quiétude et sans perturbation. Un tel état inspire confiance aux investisseurs et autres créanciers qui n'hésiteront pas longtemps à appuyer les efforts de développement d'un tel Etat.

1.1.3.2 La croissance économique.

Condition nécessaire au développement d'un pays, la croissance économique est la somme progressive des richesses créées dans le pays. C'est le résultat des activités et services des grandes catégories d'agents économiques tels que le secteur industriel, le secteur des sociétés financières, le secteur de ménage, d'administration privée et publique.

La paix permet à chaque secteur économique de développer une politique de production orientée vers la rentabilité afin de créer plus de bénéfice. Elle permet aussi aux acteurs économiques (commerçants, éleveurs, paysans et autres) de vaquer en toute quiétude à leurs activités et surtout de répondre aux besoins primaires de leur famille.

Après cette notion de paix, il est important de procéder à l'éclairage de celle de collectivité éducative.

1.2 NOTION DE COLLECTIVITE EDUCATIVE

1.2.1. Bref historique des collectivités éducatives

En 1876 : un pasteur Suisse, Bion de Zurich eût l'idée d'organiser les premières colonies de vacances. A cause du nombre de jeunes enfants qu'il côtoyait dans des quartiers pauvres, il les regroupait afin de les aider à retrouver une nourriture saine et de meilleures conditions d'hygiène et de santé. Cette pratique épousée par d'autres personnes a connu des évolutions.

En 1903 : Création de l'union Française des œuvres de vacances avec pour objectif le développement des centres de vacances en France.

1936 : Naissance des centres d'entraînement aux Méthodes Educatives Actives (CEMEA) avec pour mission, la formation des encadreurs.

De 1936 à 1914 : Les objectifs des Centres de vacances étaient de résoudre les carences alimentaires et de donner des notions d'hygiène et de santé aux jeunes.

Avec les événements des guerres mondiales (14/18-36/45), les objectifs des centres de vacances furent bouleversés, se résumant à réarmer moralement les jeunes et à leur inculquer des notions de patriotisme.

Au Sénégal, depuis les années 1939, les Pères blancs avaient introduit l'organisation des centres de vacances avec la création du mouvement des Cœurs vaillants et Ames Vaillantes (CV- AV), mais la date repère officielle est 1953 avec l'organisation par Ousmane Thiaré Sarr, de la première colonie de vacances, en se basant sur la méthode du scoutisme. Ce dernier surnommé sanglier zélé du fait de son appartenance au mouvement des éclaireurs est donc reconnu comme précurseur officiel dans l'organisation des centres de vacances au Sénégal.

De 1953 à 1964, on observe un développement fulgurant des centres de vacances grâce aux Eclaireurs et Eclaireuses du Sénégal et d'autres mouvements de jeunesse. Mais en 1964, un accident survint dans le cadre de l'organisation d'une excursion en pirogue pendant une colonie de vacances à Tassinère (Région de St-Louis) entraînant le décès par noyade de 11 enfants. Il a fallu attendre les années 1970-1972 pour enregistrer une reprise des Centres de vacances par la création par le Ministère de la jeunesse des « Associations Régionales des œuvres de vacances » (ARDOV). Ces ARDOV se chargèrent de lancer une campagne de sensibilisation dans tout le Sénégal en vue de regagner la confiance des parents. A la même époque l'Etat du Sénégal introduisit l'organisation dans les sociétés nationales et les services publics de colonies de vacances. Aussi se créèrent les colonies de l'OPT (Offices des Postes et Télécommunication), de la SONEES et de la SENELEC.

L'Etat du Sénégal à travers le Ministère de la jeunesse et des sports sortit le décret N° 72-1049 régissant les conditions d'installation, d'hygiène et de sécurité dans les centres de vacances et de loisirs. Ceci en vue de reprendre en main ce secteur, ce qui contribuera du reste au développement de ce qui est devenu entre temps « les collectivités éducatives ».

La convocation au mois de Mai 2005 des Assises Nationales de collectivités éducatives constitue le dernier acte majeur des autorités au Sénégal dans la prise en charge de ce secteur au profit de la jeunesse.

De « Centre de vacances » au concept « collectivité éducative » :

Au terme du décret N° 72-1049 du 13 septembre 1972, il est dit que « les centres de vacances sont des lieux d'accueil recevant un public d'enfants ou d'adolescents à l'occasion des vacances et des temps de loisirs ».

Pendant longtemps le terme « centre de vacances et de Loisirs » désignait autant le site d'accueil, de bâtiment recevant un public d'enfants ou de jeunes et en même temps « la collectivité » à savoir le contenu en terme d'activité, de programmes et de cible.

Il a fallu attendre les journées pédagogiques de 1993 pour voir le terme « centre de vacances et de loisirs » se muer en « collectivité éducative » mettant ainsi l'accent sur l'aspect éducatif.

1.2.2. Définition et typologie des collectivités éducatives au Sénégal

« Les collectivités éducatives sont des regroupements à durée déterminée, d'enfants, d'adolescents et /ou de jeunes, dans un lieu déterminé ; à l'occasion des vacances ou de leur temps de loisir, sous la responsabilité d'un encadrement qualifié, pour mener ensemble des activités destinées à leur épanouissement moral, psychologique, culturel et/ou leur insertion socio économique ».

Les collectivités éducatives sont sous-tendues par un projet éducatif et font l'objet d'une déclaration auprès de l'autorité compétente. Elles sont organisées par des personnes physiques ou des personnes morales et peuvent faire l'objet d'une exploitation à un but lucratif

Au Sénégal diverses formules de collectivités éducatives sont organisées, mais les plus connues sont les suivantes

Tableau I : Récapitulatif des différents type de CE au Sénégal

Types	Nature	Nombre jeunes	Nombre Jours
Patronage	sans hébergement	70 à 170	au moins 21 jours
Centre aéré	sans hébergement	70 à 170	au moins 21 jours
Colonie de Vacances	avec hébergement	70 à 170	au moins 21 jours
Camp de vacances	avec hébergement	Maximum 50	En fonction des objectifs
Camp chantier	avec hébergement	En fonction des travaux	En fonction des objectifs

1.2.3 Les Textes Fondamentaux régissant les Collectivités éducatives au Sénégal

Les règles à respecter en matière de protection de l'enfant en dehors du cadre familial sont nombreuses. Cependant dans le cadre spécifique de l'encadrement des enfants durant le temps de loisir, seul deux décrets font aujourd'hui office de textes de base au Sénégal. Ils concernent aussi bien la sécurité des locaux, l'hygiène, notamment alimentaire, la formation et l'encadrement. Ces deux textes sont complétés par un grand nombre de circulaires qui ont rythmé depuis belle lurette ce cadre réglementaire des collectivités éducatives. On rappellera ici les textes fondamentaux qui définissent les règles de fonctionnement à savoir :

- Décret N° 72 -1049 du 13 septembre 1972 relatif aux règles générales régissant les conditions d'installation d'hygiène et de sécurité des centres de vacances et de loisirs ;
- Décret N° 81-681 du 13 Juillet 1981, instituant les diplômes d'Etat de directeur et de moniteur de collectivités éducatives ;
- Décret N° 96-1139 du 27 Décembre 1996 portant transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matière de jeunesse et de sport ;
- Lettres circulaires de 1972 à 2010
- Le code des collectivités éducatives élaboré par la DEPF en cours de validation

Il est aussi important de connaître le mécanisme du fonctionnement de cette structure d'encadrement sociale.

**CHAPITRE II : FONCTIONNEMENT DES
COLLECTIVITES EDUCATIVES**

Le fonctionnement des collectivités éducatives repose sur un certain nombre d'éléments déterminants qui sont : la déclaration au préalable auprès des autorités compétentes, le projet éducatif à exploiter, l'équipe d'encadrement et les ressources nécessaires. L'articulation de ces trois derniers permet l'accomplissement des objectifs fixés.

2.1.CONDITIONS D'OUVERTURE D'UNE COLLECTIVITE EDUCATIVE AU SENEGAL

Toute collectivité éducative fait l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès de l'autorité administrative de la région d'implantation du séjour.

De par le Décret **N° 96.1139 du 27 Décembre 1996** portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matière de jeunesse et de sport, l'autorité dépositaire de cette autorisation d'ouverture est le président du conseil régional. Toutefois le dossier est déposé au plus tard 15 jours avant le démarrage auprès du chef de service régional de la jeunesse (S/C) mais adressé au **Président du Conseil Régional**.

Le dossier comprend :

1. Une demande adressée au Président du Conseil Régional s/c chef Service Régional de la Jeunesse et des Sports, indiquant les informations suivantes :
 - a. le nom et adresse de l'œuvre organisatrice
 - b. la nature de la collectivité éducative
 - c. l'adresse du lieu d'implantation et la nature juridique du centre d'accueil
 - d. les dates extrêmes
 - e. les effectifs
 - f. les prénoms, noms et qualité du directeur pressenti pour diriger la collectivité éducative
2. la liste nominative des membres de l'encadrement et leur qualification
3. les projets éducatif et pédagogique
4. le budget prévisionnel

5. la police d'assurance ou à défaut la note de couverture

Le dossier, de déclaration d'ouverture devra parvenir à l'autorité compétente au plus tard quinze (15) jours avant la période prévue pour l'ouverture de la collectivité éducative.

La signature du directeur de la collectivité éducative, seul responsable aux plans administratif, organisationnel et financier de la collectivité éducative, est obligatoire sur : le formulaire de déclaration d'ouverture, la liste des membres d'encadrement et les copies légalisées des carnets des encadreurs pressentis.

Par ailleurs dans les mesures spécifiques, cette circulaire demande aux directeurs de la collectivité éducative de transmettre avant la fin de la première semaine de leur séjour, une fiche signalétique de confirmation des présences ainsi que le reçu de la police d'assurance à l'Inspecteur Régional du lieu d'implantation.

2.2. LE PROJET EDUCATIF

En effet le projet éducatif n'est pas seulement l'apanage des directeurs de Collectivités éducatives. C'est un problème de politique, un problème de société, un problème lié à la conception de l'homme, de l'enfant, de la société. Il est l'extrait d'un thème général à exploiter.

2.2.1. Le thème à exploiter

Le choix du thème

Au Sénégal, le Ministère chargé de la jeunesse prépare et met en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'Etat dans le domaine de la jeunesse dans chaque secteur d'activité.

C'est-à-dire que le Ministre de la jeunesse est chargé de l'encadrement et de la formation de la jeunesse, donc il a la responsabilité d'organiser la campagne de la collectivité éducative et par voie de conséquence de choisir le thème.

L'initiative du thème est du ressort du Ministre chargé de la jeunesse mais en collaboration avec les acteurs qui interviennent dans le secteur ou des organismes intervenant en matière d'éducation de la jeunesse comme l'**UNICEF**, la **CONFEJES**, l'**UNESCO**...

Cette liberté accordée aux acteurs oblige le Ministre de la jeunesse à agir en collaboration avec eux dans la gestion de ce secteur d'activité.

En somme, on peut dire que les acteurs peuvent certes proposer au Ministre de la jeunesse un thème de campagne mais le choix relève uniquement dudit Ministère. Le thème en Collectivité éducative est l'intention générale, résumée et exprimée à travers un sujet, idée, proposition à développer durant la campagne à travers multiples activités. Les thèmes retenus avaient donc essentiellement pour but d'influer positivement sur le comportement social des enfants, adolescents et jeunes en cultivant des valeurs fondamentales pour toute société à savoir la paix, la démocratie, la solidarité, l'hospitalité, le patriotisme etc.

2.2.2. Thèmes des collectivités éducatives exploités au Sénégal

- 1980 : Politesse -Hygiène- Pauvreté
- 1981 : Politesse -Hygiène- Pauvreté
- 1982 : Politesse -Hygiène- Pauvreté
- 1983 : Politesse -Hygiène- Pauvreté
- 1984 : Politesse -Hygiène- Pauvreté civisme
- 1985 : Participation- Développement Paix
- 1986 : Participation- Développement Paix
- 1987 : Participation- Développement Paix
- 1988 : Jeunesse – santé – environnement
- 1989 : Jeunesse – santé – environnement
- 1990 : Valorisation des activités scientifiques et techniques
- 1991 : Valorisation des activités scientifiques et techniques
- 1992 : Valorisation des activités scientifiques et techniques
- 1993 : Droits et Devoirs de l'Enfant
- 1994 : Jeunesse – santé – Environnement
- 1995 : Les collectivités éducatives au service des jeunes en situation difficile
- 1996 : Les collectivités éducatives au service des jeunes en situation difficile
- 1997 : Les Collectivités Educatives au service des jeunes en situation difficile
- 1998 : Jeunesse civisme – Développement
- 1999 : Jeunesse civisme – Développement
- 2000 : Les Collectivités Educatives instrument de paix et de développement

2001 : Les Collectivités Educatives instrument de paix et de développement
2002 : Les Collectivités Educatives pour l'émergence d'une citoyenneté agissante vers l'intégration Africaine
2003 : Les Collectivités Educatives pour l'émergence d'une citoyenneté agissante vers l'intégration Africaine
2004 : Les Collectivités Educatives vecteur de la paix pour le renforcement des capacités des jeunes à la résolution non violente des conflits.
2005 : Les Collectivités Educatives vecteur de la paix pour le renforcement des capacités des jeunes à la résolution non violente des conflits.
2006 : L'engagement des jeunes et des adolescents, une richesse à valoriser.
2007 : L'engagement des jeunes et des adolescents, une richesse à valoriser.
2008 : La jeunesse africaine pour la paix et le développement.
2009 : Jeunesse pour la promotion des valeurs africaines positives
2010 : Renaissance Africaine pour le Développement.

En somme on peut dire que les acteurs peuvent certes proposer au Ministre de la jeunesse un thème de campagne mais le choix relève uniquement dudit Département. Mais ce thème est toujours exploité à travers un projet éducatif.

2.2.3. Elaboration du projet éducatif

Le projet éducatif est un document essentiel pour l'organisation de la collectivité éducative. Il doit être le fruit d'une réflexion concertée entre l'organisateur et le directeur.

Ce document a pour objectif de fixer les grandes orientations de la collectivité éducative en ce qui concerne :

- Les objectifs éducatifs visés ;
- Les modalités générales de fonctionnement de la collectivité éducative ;
- Les activités possibles réalisables ;
- Les moyens disponibles (matériels, financiers, humains).

Ainsi, le projet éducatif est un « contrat moral » passé entre l'organisateur et le directeur. Par ailleurs la prise en compte des orientations de l'Etat à travers ces intentions éducatives résumées généralement à partir du thème et des directives constituent également une autre dimension du projet éducatif.

2.2.4. Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est conduit par l'équipe éducative :

- Il est la concrétisation des orientations définies dans le projet éducatif ;
- Il constitue une référence d'action et de positionnement pédagogique pour l'équipe d'animation ;
- Il est la base commune d'action pour les encadreurs et ne peut être construit sans qu'une réflexion préalable n'ait été menée sur :
 - l'utilisation des installations et des espaces ;
 - l'organisation des activités - les modalités d'accueil et de vie des enfants ;
 - le profil et le nombre de moniteur ;
 - la détermination des modes d'évaluation.

A l'issue de la collectivité éducative, le prévisionnel (projet pédagogique) doit être confronté au réel (bilan effectif du séjour), d'où le rôle capital de l'inspecteur de la Jeunesse et des sports qui doit vérifier la cohérence entre le projet éducatif défini par l'œuvre organisatrice et la démarche pédagogique du directeur et son équipe.

2.2.5. Les activités

Les activités en collectivité éducative sont la mise en pratique de l'intention de l'œuvre exprimée par le projet éducatif. Elles sont réalisées par les enfants appuyés par les moniteurs sous la vigilance du Directeur de la collectivité éducative et de l'adjoint pédagogique. Les activités à réaliser dans les collectivités éducatives sont multiples et variées : ce sont des jeux variés, des travaux manuels (dessin, réalisation diverses), des travaux spécifiques (théâtre reportage), des chants de veillées, des forums, des causeries éducatives, des excursions etc. Chaque activité fait l'objet d'une préparation minutieuse par le moniteur et transcrite sur un support appelé fiche technique avant d'être exécutée par le groupe. (cf fiches ci après).

Tableau II : EXEMPLES DE FICHES TECHNIQUES D'ACTIVITES

Activité Technique Manuelle	jeu	chant
-Titre -Nombre (enfants) -Age -Sexe -La durée -Le lieu -L'objectif -Les matériaux -Les consignes -Technique de mise en œuvre ou de déroulement ou technique de réalisation -Observation -Les variantes -Evaluation -Observations	-Titre -Origine -Nature -Sexe -Nombre (enfants) -Durée -Lieu -Matériel -Déroulement -Evaluation -Les variantes -Observations	-Titre -Origine de la chanson -Langue ou ethnie -Nature -Circonstance -Texte -Auteur -Significations

2.3. LES RESSOURCES

Elles sont aussi les facteurs essentiels, les piliers des collectivités éducatives. Elles sont constituées de matériel (site d'accueil et autres..) et de ressources financières disponibles devant permettre le bon fonctionnement de la collectivité.

2.3.1 Le site d'accueil

Les conditions d'implantation des collectivités éducatives sont toujours réglementées. Cette réglementation respecte les normes internationales.

Au Sénégal, le Décret **N° 72 -1049 du 13 septembre 1972** précise les conditions d'installations d'hygiène et de sécurité des centres de vacances et de loisirs .

Ainsi pour ce pays, le site devant abriter la collectivité éducative doit : être propre, accessible, la sécurité des enfants garantie et répondant à la réglementation nationale en vigueur.

2.3.2 Les moyens financiers.

Ils garantissent le bon fonctionnement de toutes les activités. Ils doivent être suffisants, disponibles et appropriés à la taille de la collectivité éducative et aux activités retenues, car ils influencent sérieusement l'efficacité et la réussite de la collectivité.

2.3.3 Le regroupement des enfants

Les enfants sont l'élément central de l'organisation des collectivités éducatives. Car la collectivité éducative ne peut avoir lieu sans le regroupement des personnes cibles (enfants, adolescents ou jeunes). Leur regroupement répond à des critères de choix définis et variés mais l'origine est peu importante.

Les critères de choix

Ils dépendent de la motivation et des objectifs recherchés par l'organisateur, mais surtout sont liés à des problèmes identifiés auxquels on veut apporter les solutions à travers l'action des **CE**.

Les origines des enfants

L'origine des enfants participant aux CE ne dépend pas strictement de leur localisation géographique, de leur appartenance sociale, ni de leur conviction religieuse ou de leur sexe mais simple du fait qu'ils répondent aux critères de sélection et marquent leur disponibilité

2.4. L'EQUIPE D'ENCADREMENT

La collectivité éducative est un centre d'éducation et de formation civique et morale. C'est pourquoi nous devons beaucoup insister sur les qualités morales des encadreurs et des personnes qui la fréquentent.

2.4.1 Composition de l'encadrement d'une C.E.

L'encadrement pédagogique d'une collectivité éducative doit comprendre :

- Un directeur titulaire du diplôme de directeur de la collectivité éducative ou tout autre diplôme admis en équivalence. Le directeur est le seul responsable du fonctionnement aux plans administratif, financier et pédagogique. Il recrute le personnel pédagogique et en concertation avec les organisateurs, met en place le personnel de service :
- un adjoint chargé de la pédagogie : titulaire du diplôme ou qui est directeur stagiaire qui assiste le directeur dans le domaine pédagogique ;
- un adjoint chargé de l'économat, titulaire du diplôme de directeur, ou qui est directeur stagiaire ou économiste ; il est le responsable de l'économat des collectivités éducatives ;
- un adjoint sanitaire : médecin, infirmier d'Etat, agent sanitaire, étudiant de 3ème année de faculté de médecine : il assure la couverture sanitaire dans la collectivité éducative ;
- un maître nageur sauveteur ou un surveillant de baignade (si la CE est implantée au bord de la mer ou si le projet pédagogique prévoit des baignades) ;
- des moniteurs titulaires et /ou stagiaires

2.4.2 La formation des encadreurs de CE au Sénégal

Cette formation est soumise aux normes générales et universelles, prend en compte les réalités et exigences contextuelles et la réglementation de chaque pays.

Au Sénégal, le **décret N°81-681 du 07 Juillet 1981** instituant le diplôme d'Etat de moniteur et directeur de CE indique les conditions pour devenir moniteur ou Directeur de la collectivité éducative, précise les documents à produire dans le cadre du dossier, les différentes étapes et détermine le contenu de la formation.

Les conditions à remplir :

Nous pouvons retenir que le candidat (moniteur ou Directeur) doit :

- Avoir au moins 18ans (moniteur) et 25 ans (Directeur)
- Jouir d'une bonne moralité et de ses droits civiques et d'une parfaite santé.

Participer à la formation théorique pour huit (8) jours (moniteur) et dix (10) jours (Directeur)

NB : la formation des Directeurs est subordonnée à une expérience d'au moins 5ans effectives d'activités d'animateur.

2.4.2 Répartition par domaines des cours de formation des moniteurs.

1- Information sur la notion des collectivités éducatives

2- psychologie du développement : étape de croissance et de maturation

3- Le social : organisation de la vie collective, dynamique du groupe, relation et attitudes de l'animateur.

4- Pédagogie : - Définition des objectifs

- Elaboration jusqu'à l'évaluation
- Projet éducatif jusqu'à la réalisation de l'activité.

5- Sécurité et Hygiène :

Responsabilité civile

Les excursions ; promenades

6- Typologie des CE

7- Activités pratiques : chant, jeux, activités manuelles, veillée, inventaire, Banque

8- Mixité et laïcité

NB : la formation prend en compte l'exploitation du thème national ou international de l'année en cours.

Tableau III : PROFIL DE FORMATEURS

LE PERSONNEL	CHEF DE STAGE	INSTRUCTEURS	APPUI	OBSERVATIONS
Moniteur Animateur	Directeur diplômé de CE 5ans d'expérience pratique effective dans 3 formes de CE différentes dont une colonie. Avoir dirigé au moins une fois.	Permanents -Directeur diplômés de CE ayant au moins 2ans d'expériences pratique effective	4 animateurs diplômés de CE et avoir 4ans d'expériences pratique effective et avoir fait 2formes de CE différentes dont une colonie.	Les CE doivent être agrées Par le Ministre de la jeunesse des sports.
Directeur	-Directeur diplômé de CE ayant au moins 7ans d'expériences pratique effective dans 3formes différentes de CE et avoir dirigé 5 fois au moins dont une colonie.	-(4 permanents) Doivent être des directeurs diplômés de CE ayant au moins 3ans d'expérience pratique et avoir fait 2formes de CE différentes dont une colonie.	Pas d'appui, les stagiaires travaillent sous forme d'atelier.	
Economie	Même condition que le Directeur plus pratique 2 fois en économat	-directeurs diplômés et économés de CE (4 permanents : 2 Directeurs et 2 économés) ayant au moins 4ans d'expérience pratique effective.	Les instructeurs sont les économés d'appui.	

Tableau IV : Critère pour les candidats Moniteurs-Directeurs-Economes de CE

LE PERSONNEL	TERMINOLOGIE	CONDITIONS	ETAPE DE L'EVALUATION	NOMBRES DE STAGIAIRES	DOSSIER
Moniteur	Animateur de CE	BFEM ou diplôme équivalent 18ans à partir du 1 ^{er} Juillet	Théorie (8jours) pratique (CE autorisée) écrit plus note éliminatoire < à 7, dispense écrit existant (CAP) + (CAE Prescolaire CAJEPS-CAMEP SLTA)	40	Existant une enveloppe timbrée avec 2 photos (1 archive MJS + 1 pour le livret animateur
Directeur	Directeur de CE	25ans au moins 1 diplôme d'animateur de plus de 5ans	-Théorie (10jours) - pratique (CE autorisée) écrit Un dossier : Rapport de taillé de stage avec entretien (Thème sur les CE) en 4 exemplaires. NB : Frais de dépôt dossier 2000f	40	Existant une enveloppe timbrée avec 2 photos (1 archive MJS + 1 pour le livret Directeur
Economie	Econome de CE	23ans au moins 1 diplôme d'animateur + 3ans	Un dossier Rapport détaillé de stage avec entretien (Thème sur les CE -4exemplaires)	20	Existant une enveloppe timbrée avec 2 photos (1 archive MJS + 1 pour le livret d'Econome

2.5. LE CONTRÔLE

Le statut particulier des cadres de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des sports définit bien le dépositaire de la fonction de contrôle, en l'occurrence l'Inspecteur d'éducation populaire de la Jeunesse et des Sports.

Cependant, aux termes du Décret **N° 96.1139 du 27 décembre 1996** portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matière de jeunesse et de sport, la région est compétente pour l'organisation, l'animation, la promotion et le contrôle des activités des collectivités physiques, sportives et socioéducatives.

A ce titre, l'Inspecteur Régional de la Jeunesse est habilité à exercer ce contrôle mais pour réussir il doit collaborer avec d'autres services (service d'hygiène, Police, Service vétérinaire, médecin..) chacun d'entre eux pouvant intervenir à tout moment dans son domaine de compétence.

A l'occasion de ce contrôle, le directeur doit présenter les pièces suivantes :

- ✓ l'autorisation d'ouverture ;
- ✓ les autorisations d'exercer du personnel d'encadrement pédagogique ;
- ✓ Les attestations de diplômes ou photocopies légalisées des diplômes de moniteurs et de directeur de collectivité éducative ;
- ✓ les certificats de stages théoriques des encadreurs stagiaires ;
- ✓ le contrat de la police d'assurance ;
- ✓ le cahier de l'infirmerie et la qualification de l'assistant sanitaire ;
- ✓ le projet éducatif et le projet pédagogique ;
- ✓ les dossiers sanitaires des personnels d'encadrement ;
- ✓ les comptes rendus des activités qui se sont déroulées et les projets d'activités de l'équipe ;
- ✓ la liste des participants et les fiches de renseignement des enfants ;
- ✓ le registre de recettes/dépenses ;
- ✓ la planche alimentaire hebdomadaire ;
- ✓ fiche de comptabilité matière ;
- ✓ le chrono de classement des factures ;
- ✓ le cahier des menus décomptés (prix journée alimentaire) ;
- ✓ les textes réglementaires.

L'organisation des collectivités éducatives dans le monde a été l'objet de nombreuses recherches et études à travers diverses littératures.

CHAPITRE III : REVUE DE LA LITTERATURE

Le problème qui nous préoccupe dans cette étude, est celui de l'organisation des Collectivités Educatives (CE) pour le renforcement de la culture de la paix en Centrafrique. Il nous manque toutefois des écrits sur les expériences particulières sur l'organisation des CE en Centrafrique.

Toutefois certains documents parcourus nous permettent d'affirmer que les CE sont : une forme d'éducation, un espace qui influe sur le comportement des participants et sont un moyen d'épanouissement et d'intégration sociale de l'enfant.

3.1. COLLECTIVITE EDUCATIVE, UNE FORME D'EDUCATION ET D'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE

Nous savons par ailleurs, que la CE est une donnée de l'éducation nouvelle, donc un espace d'application de la méthode active. C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous abordons le recensement des écrits qui a un rapport avec notre sujet d'étude, nous nous sommes constamment référés aux ouvrages que nous présentons ici :

MEDICI (1982), dans son ouvrage sur « *l'éducation nouvelle, que sais-je ?* » souligne que « *les collectivités éducatives apparaissent comme une des composantes de l'éducation nouvelle, basée sur la pédagogie moderne qui pose en priorité l'épanouissement total de l'enfant en s'appuyant sur les méthodes actives qui font appel à la participation de l'enfant* ».

Il est acteur et artisan de sa propre formation. L'encadrement est toujours assuré et cela consiste à :

- ✓ Susciter de nouveaux intérêts ;
- ✓ Favoriser l'adaptation de l'enfant à un nouveau milieu.

MEDICI reconnaît que « *la collectivité éducative est une occasion quoique restreinte et limitée dans le temps de sauvegarder la santé, d'offrir un climat psychologique privilégié aux enfants* ».

3.2. LES COLLECTIVITES EDUCATIVES, AGENT QUI INFLUE LE COMPORTEMENT

Babacar Ndiour DIOP (2005) dans sa monographie sur la thématique dans les CE et son impact sur l'éducation de la jeunesse, affirme pour sa part que les CE deviennent désormais des lieux d'éducation à côté de la famille et de l'école. Elles peuvent être orientées vers une maîtrise de son milieu, une socialisation des participants, un renforcement du civisme ou un lieu favorisant la réalisation des objectifs fixes. La CE se veut « *un medium par lequel il est possible d'influencer positivement le comportement des jeunes* », et ce par le thème choisi et vulgarisé par le Ministère de tutelle.

Ces thèmes constituent une orientation de l'Etat, une impulsion pour la maîtrise d'un certain nombre de concepts nécessaires voire indispensables au développement du pays. Les thèmes choisis sont initiés par les acteurs de CE dans le but d'encadrer, de diriger, d'orienter et d'influencer la jeunesse vers les objectifs bien déterminés à atteindre.

Les résultats des études menées auprès des acteurs de CE, encadreurs et les enfants bénéficiaires de la région de Dakar en 2006 dans le cadre de la rédaction de ladite monographie, révèle que les CE ont un impact actif, durable et observable sur les enfants bénéficiaires.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire sans nous tromper, affirmer que les CE à travers l'exploitation des thèmes retenus ont un impact réel et positif dans l'éducation de la jeunesse, et qu'elles contribuent à apporter des solutions, à combler certaines carences des participants.

3.3. LES COLLECTIVITES EDUCATIVES MOYENS D'EPANOUISSEMENT SOCIAL DE L'ENFANT

En France, les collectivités éducatives ont une forme d'appellation : les centres de vacances et des loisirs.

Les centres de vacances sont des structures d'accueil collectif, d'hébergement des groupes à partir de 12 mineurs et ce, pour une durée de six (6) nuits minimum, proposant des activités de loisirs et de détente en dehors du domicile familial et en dehors du temps scolaire. Leur particularité est d'être organisé autour d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique propre à chaque organisateur.

Les centres de vacances sont réglementés par l'Etat, et encadrés par un personnel qualifié à l'écoute.

Les centres de vacances accueillent les enfants et jeunes mineurs déjà scolarisables jusqu'à moins de 18 ans. Très souvent les séjours sont adaptés par tranches d'âge d'amis, ils peuvent également être mixtes.

Les organisateurs sont principalement des associations, des mairies, ou des comités d'entreprises, et parfois des particuliers ou des sociétés commerciales. Pour pouvoir organiser des centres de vacances, ils doivent respecter diverses obligations réglementaires en vigueur dans le pays.

Les centres proposent des vacances pour se dépayser, s'enrichir, se dépasser et s'épanouir à travers diverses activités à réaliser.

Elles participent à la socialisation de l'enfant en lui offrant l'opportunité de mener une vie en communauté avec d'autres personnes en dehors du cercle familial, de passer des moments privilégiés (d'échanges de partage.)

C'est également l'occasion de faire l'apprentissage de la vie en collectivité et du respect de la différence et de développer son autonomie et son sens des responsabilités.

Les formules de séjours et des activités proposées varient selon l'âge, le degré d'autonomie des jeunes et des enfants. S'il y a un temps fort pour les activités, il y a aussi des temps de repos, plus individuels, pour lire, écrire, dormir pour les plus petits, se retrouver en groupe plus restreint pour discuter. Tout est fait pour que chacun vive à son rythme et se détende.

Il existe aussi les séjours uniquement pour des jeunes mineurs handicapés ou des séjours classiques permettant l'intégration de quelques mineurs handicapés parmi d'autres enfants.

Pendant le séjour, des mesures sont prises pour contacter les services compétents en cas de litiges ou d'accident constaté dans le centre.

Nous constatons à travers cette revue de littérature que les collectivités éducatives ont plusieurs fonctions entre autres les développements de l'enfant et son intégration sociale.

Les centres de vacances et de loisirs (**CVL**) ou les collectivités éducatives occupent une grande place dans le système éducatif et de formation des enfants et des adolescents.

Ils participent à la gestion du temps libre en donnant aux participants des occasions de vacances utiles et agréables dans les meilleures conditions d'épanouissement et de développement de la personnalité.

Dans leurs différentes versions, les **CVL** et les **CE** visent à forger un homme complet, c'est-à-dire un homme qui s'est vivre au plan individuel, artistique, moral, civique, etc.

Dans leur aspect « échange », les **CVL / CE** se veulent un moyen de découverte de l'autre, de lutte contre les discriminations et les exclusions de toutes natures, surtout en cette époque où, les équilibres socioculturels sont de plus en plus fragiles de par le monde.

Les **CVL / CE** ont pour vocation de développer de manière permanente des valeurs de responsabilité, d'égalité, de civisme, de liberté et de coopération en complétant avec les autres milieux d'éducation notamment la famille et l'école. Ils permettent aux jeunes de passer d'heureux moments de détente avec des camarades de leurs âges.

Ils y trouvent un dépaysement par rapport à leur cadre de vie habituel et une occasion de contact avec d'autres garçons et filles pour un meilleur épanouissement. La liberté de choix des activités et la prise en charge progressive des jeunes par eux-mêmes sont les objectifs prioritaires des **CVL / CE** qui constituent également un

cadre de vie permettant aux jeunes de développer leur personnalité et leur originalité.

C'est aussi un moyen d'action, de mobilisation et d'engagement de la jeunesse reconnu dans plusieurs Etats souverains du monde.

La seconde partie de notre étude nous permettra d'explorer les possibilités de l'organisation des collectivités éducatives en République Centrafricaine

DEUXIEME PARTIE : CADRE PRATIQUE DE L'ETUDE

**CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE**

**CHAPITRE II : VERS UNE INTEGRATION DE LA JEUNESSE
AU PROCESSUS DE PAIX ET DE LA RECONSTRUCTION DU
PAYS**

**CHAPITRE III : PROPOSITION DES DISPOSITIONS
PRATIQUES POUR L'ORGANISATION DES COLLECTIVITES
EDUCATIVES EN CENTRAFRIQUE**

1.1. ASPECT GENERAL



Figure 1: Localisation de la République Centrafricaine en Afrique

Située au cœur du continent africain, la Centrafrique s'étend sur 623 000 km² du 2° au 11° parallèle Nord et du 13° au 27° méridien Est. Vaste plateau situé entre 600 et 700 m d'altitude, la Centrafrique est délimitée à l'Est de son voisin soudanais par la ligne de partage des eaux entre le Nil et l'Oubangui-Congo, au Nord du Tchad par les rivières Akouale et Bar Aouk (Chari), à l'Ouest du Cameroun par le bassin de la Sangha, au Sud-ouest du Congo par le bassin de la Lobaye, et au Sud de la République Démocratique du Congo par l'Oubangui.

1.1.1. La démographie

La population centrafricaine est peu importante au vue de la surface du pays : entre 3,8 millions et 4,3 millions d'habitants, ce qui donne une densité de population d'environ 5 hab/km². La répartition sur l'ensemble du pays est très inégale, puisque la densité de population de la moitié orientale n'est que de 2 hab/km², avec une partie quasi désertique à la frontière centrafricano-soudanaise. La capitale, Bangui, concentre 600 000 habitants, et on compte 7 autres communes de plus de 35 000 habitants. Le reste se répartit le long des axes de circulation dans des villages de plus ou moins grande importance. Cette population est globalement jeune, avec environ plus de 50% de moins de 20ans.

Quelques chiffres de 2004:

Taux de croissance de la population: 1,5% ;

- Espérance de vie: 41 ans; 43 ans pour les femmes et 39 pour les hommes ;
- Taux de mortalité infantile: 92 pour mille ;
- Indice de Développement Humain: 169^{ème} sur 177 pays. (16^{ème} pour la France).

Tableau V : Chiffres de population en République Centrafricaine

Population	4 303 356 habitants
Densité de la population	6,9 hab./km ²
Taux de croissance de la population	1,53 %
Âge médian (population totale)	18,4 ans
- Hommes	18,0 ans
- Femmes	18,8 ans
Structure par âge	
- 0-14 ans	41,9 %
- 15-64 ans	53,9 %
- 65 ans et plus	4,2 %

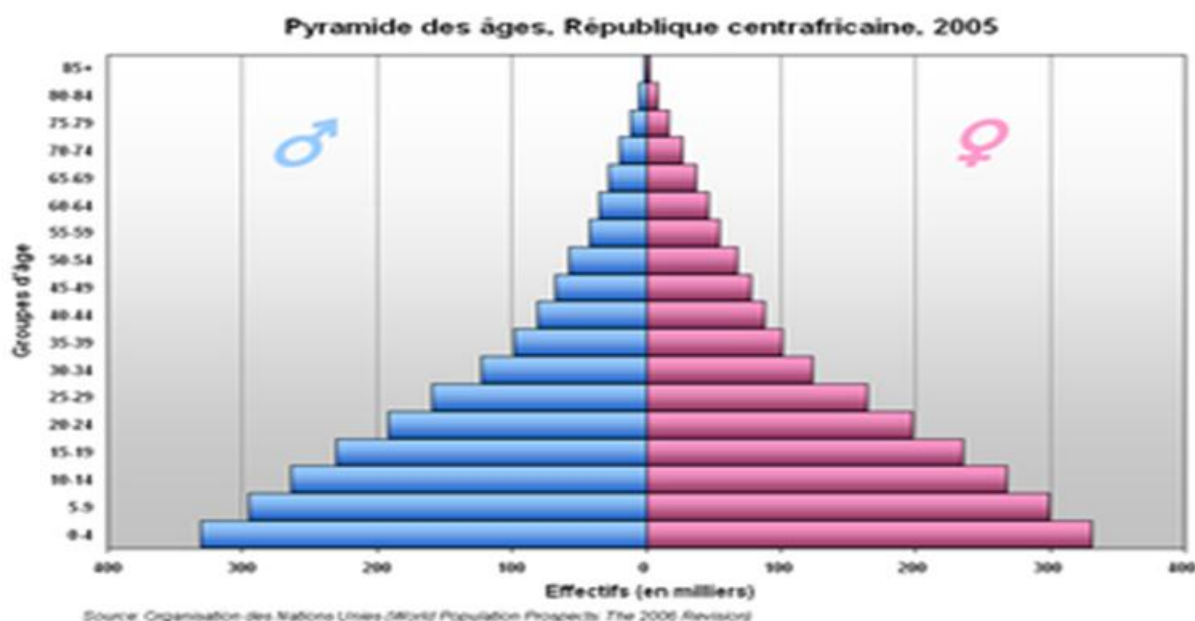


Figure 2:Pyramide des âges

Tableau VI : Mortalité en République Centrafricaine

Taux brut de mortalité	18,65 ‰
Taux de mortalité infantile (<i>population totale</i>)	85,63 ‰
-Hommes	92,44 ‰
- Femmes	78,61 ‰
Espérance de vie à la naissance (<i>population totale</i>)	43,54 ans
-Hommes	43,46 ans
- Femmes	43,62 ans

Tableau VII : Autres indicateurs socio économiques

Taux d'alphabétisation (<i>population totale</i>)	51,0 %
-Hommes	63,3 %
- Femmes	39,9 %
Nombre moyen d'années passées à l'école	N/D ans
Taux de séropositivité au VIH/SIDA (chez les adultes)	13,5 %
Taux d'accès à l'eau potable	70 %
Taux de chômage	8 %

Sources: *The World Factbook*, CIA^[1]; ONU^[3]



Figure3: Répartition ethnique schématique

On observe une grande diversité ethnique, avec deux groupes majoritaires : les Bantas, qui occupent toute la partie centrale en s'étendant vers l'est du pays et les Gbayas qui habitent la partie ouest. Viennent ensuite d'autres groupes moins importants : les Nilo-Sahariens à l'extrême nord, les Mbums et les Saras au nord-ouest, les Bantus dans la partie sud, les Gbanzilis et les Ngbandis, ou « gens du fleuve », qui ont joué un rôle dans les échanges le long de l'Oubangui, et enfin les Nzakarás et les Zandés au sud-est. On notera aussi deux groupes très différents : les Pygmées Akas dans les zones de forêt, qui vivent de manière autonome, et les Peuhls Mbororos, nomades qui vivent de l'élevage dans la partie centrale de la R.C.A

1.1.2. L'Economie

En **2002**, le PIB par habitant est de **270\$** par habitant. (**26345\$** en France)

Après les différentes crises de **2003**, peu d'entreprises ont redémarré. La scolarisation est faible. En **2004**, le taux d'alphabétisation est de **53%**.

1.1.3. La ville de Bangui

Sur la rive du fleuve Oubangui au confluent de la Mpoko, **Dolisie** et **Uzac** fondent Bangui Le **26 juin 1889**. Là, commence une histoire de pénétration coloniale et d'une ville qui deviendra capitale. Ainsi, la ville de Bangui est au centre, les lieux par excellence de toutes les décisions ou actions liées à la vie du pays

La ville de Bangui est une commune spéciale en Centrafrique composée de huit (08) communes d'arrondissement et de dix sept groupements administratifs

La population de la commune de Bangui est fortement jeune avec **414765** personnes âgées de 0 à 24 pour **208003** de 24 et plus.

Tableau VIII : Population : volume, répartition/ âges et sexe

Localités/âges	0-24 ans		25-54 ans		55 ans et +		Total
	M	F	M	F	M	F	
1 ^{er} arrondiss.	3637	3593	1934	1912	766	9	11833
2 ^{ème} -« -	20451	20615	9716	2475	2495	65391	65391
3 ^{ème} -« -	31976	30113	15405	14508	3294	3102	98398
4 ^{ème} -« -	32313	32057	14887	2701	2679	99643	99643
5 ^{ème} -« -	44082	43219	20679	20269	3480	3418	135141
6 ^{ème} -« -	28782	28583	11864	11770	2184	2167	85320
7 ^{ème} -« -	15414	15600	6384	6441	1416	1433	46708
8 ^{ème} -« -	27180	26325	11876	11502	1755	1699	80337
Total Bangui	209456	205309	91519	89707	13523	13254	622771

Source : bureau central de recensement en Centrafrique

1.2. ASPECT SOCIO-POLITIQUE

1.2.1 rappel de certains faits et actions menées pour le retour de la paix

1.2.1.1 *Rappel des faits*

Depuis son indépendance jusqu'en 2003, la République Centrafricaine a connu de multiples crises qui ont des conséquences socio-économiques et politiques graves. Entre autres, il y a eu :

- 18 – 21 Avril 1996 : 1^{ère} Mutinerie de certains éléments des forces armées centrafricaine (FACA). Selon les manifestants les causes de ce mouvement sont liées au non paiement de trois (03) mois d'arriérés de salaire ; les mauvaises conditions de travail des militaires ;
- 18 – 27 Mai 1996 : 2^{ème} Mutinerie des FACA faisant de nombreux blessés. Il y a eu également des casses et des pillages jamais connus dans le pays ;
- 15 Nov. 1996 au 25 Janvier 1997 : 3^{ème} Mutinerie des FACA, beaucoup plus violente que les premières. Elle va se transformer par la suite en conflit interethnique, causant de nombreuses victimes, des dommages social et économique. Cette 3^{ème} mutinerie a connu la médiation de quatre (04) Chefs d'Etat désignés par le sommet France-Afrique de Ouagadougou à savoir : Omar BONGO du Gabon, Idriss DEBI du Tchad, Alpha Omar KONARE du Mali et Blaise COMPAORE du Burkina- Faso. Sous la Présidence du Général Malien Amadou Toumani TOURE, désigné comme médiateur de la crise centrafricaine, une trêve de 15 jours (du 8 au 23/12/1996) a été signée entre le Chef de l'Etat A. F. PATASSE et le porte parole des mutins, le Capitaine Anicet SOLLET. La même trêve sera prolongée du 23/ 12/96 au 23/01/97. Le 25/01/97, la médiation aboutira à la signature officielle d'un accord mettant fin à la 3^{ème} Mutinerie devant les Présidents O. BONGO et I. DEBI et instaurant la MISAB (Mission Interafricaine de Suivi des Accords de Bangui). L'accord prévoit le maintien d'ordre à Bangui par 500 troupes inter africaines composées de Sénégalais, Maliens, Burkinabés, Tchadiens, Togolais et Gabonais pour une durée de (6) mois ;
- Le 28 Mai 2001 un coup d'Etat manqué contre le régime en place va plonger encore le pays dans des conflits armés inter ethniques. Cette crise qui s'est

propagée dans les provinces a connu la participation aux combats des troupes conventionnelles (contingent libyen) et non conventionnelles (troupe de Jean pierre Bemba) et a abouti au changement de régime politique le 15 Mars 2003

1.2.2. Rappel des efforts de paix

Dans l'optique d'apporter une solution à ces persistantes crises et troubles socio-politiques et améliorer les conditions de vie de la population, plusieurs actions ont été menées en vue du retour de la paix dans le pays.

Outre le Séminaire National en décembre 1980, le Grand Débat National en 1992, des réunions pour la mise en place du Protocole d'Accord Politique et du Programme Minimum Commun en 1996, dans le cadre de notre étude, nous voulons rappeler les résolutions de la Réunion du Comité de concertation et de Dialogue en Janvier 1997, de la Conférence de Réconciliation en 1998 et le dialogue national inclusif.

1.2.2.1 La Conférence de Réconciliation en 1998 :

Pour une résolution politique_

Cette rencontre a permis de prendre un certain nombre de résolutions dont la mise application permettra un éventuel retour de la paix en Centrafrique.

Pour les participants à cette conférence de réconciliation nationale, la paix dans le pays serait subordonnée à une gestion équitable et juste des affaires et biens du pays. Il fallait règlementer la création des partis politiques. Car la grande multitude des partis politiques sont aussi des germes des crises dont souffre le peuple Centrafricain. Les participants à ses assises ont recommandé la mise en place d'un gouvernement de large ouverture pour l'apaisement des tensions sociales.

1.2.2.2: Le dialogue national inclusif (9 Septembre 2003) :

Pour une option politique et administrative

Cette nouvelle rencontre sous l'arbre à palabre, à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, donne l'occasion à toutes les filles et fils du pays d'exorciser le mal centrafricain qui gangrène le pays depuis l'indépendance acquise le **13 Août 1960**.

Les recommandations ainsi que leurs applications permettront la reconstruction effective des fondations de la maison « Centrafrique » sur lesquelles seront bâtis l'Unité, **la Paix, la Démocratie** et le **Développement** économique et Social.

Le dialogue politique inclusif a abouti à des importants accords, dont

- ✓ la formation d'un gouvernement de large ouverture ;
- ✓ la tenue des élections libres et transparentes ;
- ✓ la mise en place d'un comité de suivi des accords signés et d'une commission vérité et réconciliation.

La mise en pratique de ces accords est à l'origine de la création de la direction de la réconciliation nationale, de la citoyenneté et de la culture démocratique au sein du ministère de la communication et de la réconciliation nationale

La direction de la réconciliation nationale, de la citoyenneté et de la culture démocratique

Ses Missions :

- apporter tous les appuis nécessaires aux activités des entités ayant des activités relatives à la réconciliation nationale, à la paix, à la promotion du civisme et de la culture démocratique ;
- veiller à l'application de la politique du gouvernement en matière de réconciliation nationale, de la promotion du civisme et de la culture démocratique

Il faut signaler que cette structure qui a suscité l'espoir de tout le monde souffre de certaines faiblesses notamment ;

Le caractère impersonnel et général du contenu de ses messages à la population.

En effet ses messages sont souvent adressés à l'endroit de toute la population de manière générale sans tenir compte des différentes catégories sociales ou tenir compte de leur spécificité et de leur réalité.

La radiodiffusion nationale étant le moyen privilégié des communications de cette structure, la multiplicité et la diversité des stations radio diffusion dans le pays, et surtout les difficultés de la radio diffusion nationale à émettre sur tout le territoire national, rendent l'accessibilité des messages très faible quelques fois nulle dans les localités éloignées du centre d'émission.

Il faut noter que la population choisit sa station préférée pour y suivre les émissions. Les personnes vivant dans des localités éloignées de la capitale ont souvent de sérieuses difficultés pour suivre les émissions de la station radio nationale à certaines heures de la journée.

Enfin il y a la méthode passive souvent utilisée par cette structure, n'impliquant pas suffisamment la population pour permettre à celle-ci d'exprimer ses pensées et aspirations, surtout la population jeune avec ses potentialités.

Mais le contexte actuel du pays permet d'évaluer les résultats obtenus et les besoins qu'exprime ce peuple.

1.3. CONTEXTE SOCIAL ACTUEL

La République Centrafricaine (RCA) est un pays continental, totalement enclavé qui n'a pas d'accès direct à la mer. Ce pays présente un contexte socio-politique et économique difficile.

1.3.1. Contexte Politique et économique

Depuis plus d'une dizaine d'années, le pays reste très vulnérable à cause de l'instabilité engendrée par des séries d'événements politico-militaires qui ont détérioré les conditions de vie de la population, amplifiant la pauvreté et rendant l'accès de la majorité de la population difficile aux services sociaux de base. Son économie fragile et qui est sortie très sinistrée de ces événements est caractérisée

par un large secteur informel, une faible capacité à générer des revenus, un marché de capitaux inexistant. Elle reste sensible à la volatilité du prix des produits de base et à la fuite des capitaux. Malgré la richesse de ses ressources naturelles (or, diamant, bois uranium..), la **RCA** est l'un des pays les moins avancés au monde. Avec un Indicateur de Développement Humain (**IDH**) de **0,355**, elle est classée en **2005** au **171^{ème}** rang parmi **177** pays (**PNUD, 2005**). L'incidence de la pauvreté en **RCA** est passée de **62%** en **1994** à **71%** à **2003**.

Si l'animation de la vie politique nécessite une participation organisée des citoyens, les dérives auxquelles l'on a assisté au cours des années écoulées, créent une certaine inquiétude quant à la crédibilité et la représentativité des formations politiques.

Tout porte à croire que les partis politiques se forment autour des affinités ethniques, sinon familiales, sans réelle idéologie politique, sans projet de société. Par ailleurs, ils manquent de ressources pour leur fonctionnement, ce qui les oblige parfois à nouer des alliances de circonstance pour subsister.

1.3.2. Contexte social

Sur les **4 303 356** habitants que compte le pays, **67 %** vivent avec moins d'un dollar par jour. Cette pauvreté compromet de façon durable l'accès d'une plus grande proportion de la population aux soins de santé. Le problème d'accessibilité aux services de soins se pose aussi en termes de mauvaise répartition des infrastructures et d'insuffisance des ressources. Même là où les infrastructures existent, les coûts d'accès aux soins médicaux, restent prohibitifs eu égard au faible pouvoir d'achat des ménages notamment en milieu rural.

Visage de l'insécurité en Centrafrique

Il a été identifié deux (2) types de menaces qui forment le visage de l'insécurité à savoir : les menaces intérieures et les menaces extérieures.

Comme menaces intérieures, on a noté :

- le phénomène des «Zaraguinas » ou coupeurs de route ;

- les exactions des braconniers ;
- la présence opérationnelle des forces non conventionnelles ;
- la circulation frauduleuse des armes.
- En ce qui concerne les menaces extérieures, il a été établi que :
 - à la frontière Nord, le pays subit des effets néfastes de la circulation d'armes de guerre ;
 - à la frontière Est, la rébellion du Sud Soudan de John GARANG braconne à l'intérieur du territoire national ;
 - à la frontière Sud, les voyageurs sont victimes des attaques et rackets de la part des groupes armés non identifiés.

1.3.3. Sur le plan du civisme

Les manifestations et comportements pervers de tous les jours permettent d'établir le triste constat d'un manque de civisme à tous les niveaux. Les caractéristiques de la perversité de cette société sont, entre autres, le gain facile, le manque de respect du bien public, l'esprit de la négation de l'Etat, la dérive morale généralisée.

1.3.4 Concernant la jeunesse et les sports

La jeunesse centrafricaine vit une crise multidimensionnelle caractérisée par la pauvreté, le chômage, l'oisiveté, la prostitution, l'analphabétisme, la drogue, les maladies et la violence. Les difficultés économiques, structurelles et conjoncturelles sont à l'origine de cette crise qui réduit considérablement les initiatives et les espoirs de toute une jeunesse. L'absence d'une politique réelle en faveur des jeunes les marginalise et les rend encore plus vulnérables ; d'où le phénomène des enfants de rue.

Sur le plan sportif, la République Centrafricaine a connu une période de gloire (champion d'Afrique en Basket-ball masculin en 1987) ; mais, depuis quelques années, les athlètes affichent des faiblesses.

1.3.5. Au niveau de Bangui, la capitale

Ces évènements ont eu à porter de graves atteintes à l'unité nationale et à la cohésion sociale. Car de nombreuses familles ont été délocalisées à cause de leur appartenance ethnique, entraînant une parcellisation sociale de cette ville en de groupe ethniques, claniques constitués, épousant des colorations politiques très remarquables au niveau de chaque groupe ethnique. Ceci constitue une menace grave, des causes de tension et d'éventuels conflits sociaux souvent observés dans le pays.

1.3.6. Situation scolaire dans certaines préfectures touchées par les conflits Ratio élèves/enseignants

D'une manière générale, la couverture en matière d'éducation est insuffisante sur l'ensemble du territoire national. Sur le plan de l'alphabétisation, plus de la moitié des centrafricains est encore analphabète. Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus est de 48,2% pour les hommes contre 27% pour les femmes.

Tableau IX : situation scolaire

Situation avant conflit			Situation après conflit		
Préfecture	Elève/enseignant	Elève/maître qualifié	Préfecture	Elève/enseignant	Elève/ maître qualifié
Ouham	72	226	Ouham	116	348
Kémo	60	180	Kémo	102	300
Ouham Péné	80	240	Ouham Péné	293	479
Nana Grébizi	85	255	Nana Grébizi	199	597

Remarque : Enseignant formés/ Enseignants 1/3

Situation des inscriptions des enfants (source : UNDAF- Centrafrique Plan cadre d'assistance des Nations Unies au développement (MICS2004))

Tableau X : situation scolaire

Situation avant conflit				Situation après conflit		
Préfecture	Ratio élève/salle	Ratio élève/Table banc	Elèves inscrits	Ratio élève/salle	Ratio élève/Table banc	Elèves inscrits
Ouham	58.43	1.73	26061	88.87	5.17	17773
Kémo	51.72	1.71	10448	76.91	10.04	12460
Ouham Péné	68.17	1.79	35448	67.73	7.13	39689
Nana Grébizi	76.31	1.80	13337	91.29	4.66	14789

Remarque :

Nombre total de salle de classe : 1143 Nombre total de classe détruite : 283(20%)

Nombre table banc : 48370 Tables banc manquant après conflits : 36000(74%)

Ainsi, trouver des solutions au contexte social en République Centrafricaine est une urgence, un impératif imputable à tous les Centrafricains et leurs partenaires au développement.

La proposition d'une action au profit de la jeunesse, prenant en compte leurs besoins et leurs spécificités, permettant à celle-ci de s'impliquer dans l'effort national ne serait que bénéfique pour la nation Centrafricaine. L'organisation des collectivités éducatives en République Centrafricaine (RCA) est pour nous la solution indiquée, ce qui va constituer l'objet de notre prochaine étude.

**CHAPITRE II - VERS UNE INTEGRATION DE LA JEUNESSE AU
PROCESSUS DE PAIX ET DE RECONSTRUCTION DU PAYS**

Placée au cœur de l'action et de la réflexion des pouvoirs publics et de ses partenaires, la sécurité et la paix en Centrafrique sont aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de la société.

Elles ont été les éléments dominants des sujets débattus à l'occasion des assises nationales notamment le dialogue national pour la paix et la sécurité et le dialogue exclusif de Septembre **2003**, recommandant respectivement et fortement le retour de la paix et de la sécurité dans le pays.

La culture de la paix, doit être reliée à l'évolution de la politique nationale de développement socioéconomique. La paix, la sécurité et le développement du pays ne sont pas une affaire privée d'individus ou de groupe d'individus, c'est un enjeu d'intérêt commun imputable à tous les citoyens. Les enfants, adolescents et jeunes doivent y être impliqués à travers des actions répondant à leurs spécificités, leur offrant l'occasion d'un apprentissage adapté.

Comme évoqué plus haut, il n'existe pas encore en Centrafrique, un programme de culture de la paix spécifiquement orienté vers la jeunesse. Certes l'action gouvernementale à travers la direction de la réconciliation nationale, de la culture démocratique, celle des associations et autres, permet d'identifier des activités qui peuvent être prises en compte dans les réalisations susceptibles de favoriser le retour de la paix dans le pays.

Cependant, il convient dans le cadre de ce dernier chapitre de proposer une solution par l'organisation des collectivités éducatives comme moyen pour développer la culture de la paix en milieu jeune afin de renforcer les autres efforts existants.

Ce chapitre sera développé en 3 points, à savoir :

- ✓ le regroupement comme agent de réconciliation et d'unité nationale :
- ✓ Un encadrement qualifié qui participe à l'éducation civique et morale des jeunes :
- ✓ la réalisation des activités, moment de libre expression et d'initiation à la démocratie.

2.1.LE REGROUPEMENT COMME AGENT DE RECONCILIATION ET D'UNITE NATIONALE

Les collectivités éducatives constituent des agents de regroupement et d'unification, de réconciliation entre la population. Elles faciliteraient le rapprochement des peuples, des populations des villes et villages ou des groupes sociaux opposés.

Agissant comme un centre de ralliement et de rassemblement, le séjour en **CE** permet aux différents participants qui ne pourraient jamais coopérer d'avoir l'occasion de se retrouver ensemble pour une période donnée. Le regroupement pour un séjour en **CE** offre l'occasion aux enfants et jeunes de former un corps, un tout, un ensemble soudé, un groupe au lien de solidarité pour une cause commune. Ce rassemblement départage les individus selon leur visée idéologique, leur appartenance ethnique ou racial, leur champ d'intérêt et les regroupe conformément au grand alignement social, donc participe à la résolution des conflits sociaux.

Par ailleurs, il est difficile en effet d'envisager une coexistence sociale pacifique sans l'existence d'hommes et de femmes sachant fonder leur attitude et leur comportement les uns, envers les autres sur les principes de liberté et de sécurité pour tous, de justice sociale et d'équité, de solidarité et de respect mutuel, des hommes et des femmes capables de faire prévaloir ces principes dans une vie en communauté

Le contact qui s'opère entre les différents enfants, adolescents et jeunes rassemblés pour le séjour est une forme active de leur participation à la non violence sous toutes formes physiques, sexuelle psychologique et social, à lutter contre la discrimination et l'exclusion. Partager son temps et ses ressources matérielles ou intellectuelles dans un esprit de générosité avec ses pairs, tierces personnes pour une production comme c'est le cas parmi les participants de **CE**, est un moyen de mettre un terme à l'exclusion sociale en particulier celle qui s'exerce à l'encontre des plus défavorisées et des plus vulnérables.

En somme, le regroupement des enfants, adolescents ou jeunes pour participer à un séjour en **CE** est une lutte pour briser les barrières sociales, culturelles et contribue au processus de la réconciliation et de l'unité nationale.

2.2. UNE EQUIPE D'ENCADREURS QUALIFIES ASSURANT L'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE DES JEUNES

Nul n'ignore l'action des personnes adultes dans l'éducation de l'enfant, ce qui permet à ce dernier de se développer, se construire, s'intégrer dans la société ou s'adapter à son environnement. Toute action d'éducation dans le monde implique la présence d'un intervenant et d'un apprenant.

De tout temps, « éduquer » les enfants dans une société moderne n'est pas un enjeu facile. Nous ne sommes plus dans une société de la reproduction de la tradition, dans laquelle les rapports d'autorité permettent une transmission directe. À chaque génération une méthode propre. Les adultes ont la responsabilité d'accueillir les enfants, adolescents, de faire avec eux « société », d'être accueillants et à la fois présents pour exister, transmettre, se confronter parfois à des conflits de vision du monde différents

Outre veiller à la sécurité et au mieux-être des enfants, les encadreurs des **CE** œuvrent pour que le cohorte spontanée d'individus à leur charge deviennent un groupe solidaire homogène et dynamique.

Le regroupement des enfants pour le séjour n'est pas d'emblée une organisation cohérente, il le devient par une volonté commune. La cohésion de ce groupe exprime la manière collective, unitaire et permanente, de sentir, de penser et de vouloir, basée sur une technique sûre et de résistance affirmée, elle s'apprécie selon des critères d'unité et de stabilité.

Le rôle de l'encadreur (moniteur) des **CE** consiste à mettre une âme, un esprit dans le groupe et provoquer un mouvement positif de participation et de volontariat des membres dans l'unité.

L'unité consiste en action et réaction constante avec elle-même, la stabilité en l'unité continuée dans le temps.

2.2.1. L'éducation à la solidarité, au civisme et à la morale

Pendant les **CE**, les activités collectives ne rendent pas compte des mérites individuels des acteurs, mais de l'expression collective d'un groupe d'acteurs. Elles exigent donc la conjugaison des efforts de tout le groupe en vue d'atteindre un but commun.

A ce titre, les activités collectives sont favorables à l'atténuation de l'individualisme au profit des intérêts collectifs.

Les jeunes apprennent à respecter l'adversaire pendant les jeux collectifs. La collaboration avec le partenaire, l'adhésion à la décision du groupe comme par exemple l'assainissement de tel quartier, le respect collectif des règles du groupe, la connaissance et le respect de l'arbitrage, tout ceci constitue des éléments d'intégration, de socialisation du jeune.

Les enfants apprennent aussi à respecter les règles de l'activité, le matériel de travail, l'adversaire et en acceptant son échec à travers les différentes activités proposées telles que les activités physiques et sportives organisées.

Toutes sortes de sentiments ou de tendances affectives susceptibles d'intéresser la vie morale sont d'abord données dans la contribution mentale, selon **J.PIGET (1989)**

En premier lieu, un besoin d'être aimé qui jouera un rôle essentiel en se développant sous ses multiples formes, du berceau à l'adolescence.

En deuxième lieu, un sentiment de crainte à l'égard des plus grands et plus forts que lui, tendance qui a un rôle non négligeable dans les conduites d'obéissance et de conformisme utilisé à travers diverses actions par plusieurs systèmes d'éducation morale.

Un sentiment mixte en troisième lieu, composé simultanément d'affection et de crainte : C'est le sentiment du respect dont les moralistes ont souligné l'importance exceptionnelle dans la formation ou l'exercice de conscience morale.

A travers les CE, les rapports entre les jeunes et les personnes diverses ont un rôle fondamental dans la formation des sentiments moraux selon que l'accent est mis sur l'une des trois variétés de tendances affectives distinguées

2.2.2 L'éducation au volontariat et à l'esprit participatif

La participation est un acte par lequel chacun offre à ses partenaires ce qu'il possède de plus riche. Elle exprime une nouvelle façon d'exister. L'homme arrive ainsi à s'élever à l'invention collective, indispensable au développement harmonieux de la personne.

La participation est alors ressentie non plus comme une réalité extérieure au vouloir, mais comme une force intérieure unificatrice. Le don de soi, vécu comme un acte de liberté n'existant pas sans elle, réduit les obstacles dressés par l'égoïsme et conduit à l'offre pour le bien général.

La participation, réciprocité de tous, devient liberté inventive au bénéfice d'un profit commun. Participer à l'action collective, c'est vivre la réciprocité psychologique et dynamique engendrant la joie de se trouver uni aux autres, avec la conscience profonde d'un pouvoir individuel, physique et technique amplifié.

S'identifier au même modèle, partager les mêmes aspirations et le même idéal, est un facteur d'unité et d'intégration sociale. Le caractère communautaire de l'éducation joue un rôle dans l'intégration dans le groupe.

2.3. LA REALISATION DES ACTIVITES, ESPACE D'EXPRESSION DEMOCRATIQUE, D'ECHANGE ET DE PARTAGE

Nous rappelons que la réalisation des activités dans les collectivités collectives est la concrétisation des intentions éducatives émises à travers le thème retenu exprimé en projet éducatif puis traduit en projet pédagogique.

Discuter, débattre, échanger, communiquer, controverser, contester, paraissent être des opérations absolument normales chez les jeunes, dès qu'ils maîtrisent le vocabulaire, et surtout à la période de l'adolescence ou au début de l'âge adulte.

C'est l'occasion de s'affirmer, de confronter les idées et des expériences et finalement de tenter, de voir plus clair dans ce qui pourrait donner un sens à leur existence. De toute sa compétence et de tous ses efforts, l'animateur doit favoriser les échanges et tenir compte des préoccupations profondes ou d'aspirations refoulées. Il privilégiera donc les modes de réunion qui permettent une réelle participation de la part de tous ceux qui désirent intervenir et s'exprimer.

Les jeunes apprécient, par dessus tout, les activités à option que l'on pratique selon des choix personnels. Ils sont d'autant plus enthousiastes que les suggestions comprennent des secteurs divers et non une même catégorie.

Les activités à réaliser dans les collectivités éducatives sont multiples et variées. Parmi les activités déroulées pendant les séjours en **CE** pour développer l'éducation des participants, nous voulons citer l'organisation des causeries éducatives, les forums, il y a celles liées aux techniques scientifiques telles que les ateliers de confection de chaussures, les ateliers de teintures, la photographie, le collage, le tissage, la céramique, la fabrication d'objets d'art tels que les maisons, petites voitures,...

Avec le monde moderne qui évolue, les jeunes peuvent à certaines occasions s'initier à l'informatique, aux métiers du journalisme, car parmi eux il y en aura certains qui présenteraient le journal écrit ou parlé afin de produire des informations concernant les activités du séjour.

La victoire, la réalisation d'un projet, d'une activité permet à chaque individu dans un groupe de satisfaire son besoin légitime de dépassement et de progrès. Quelle que soit la situation dans laquelle se réalise cette victoire est toujours vécue agréablement par l'ensemble des participants qui se sentent unis.

Dans la mesure où le succès ne constitue pas la seule finalité, il resserre les liens, renforce l'estime de soi et développe l'esprit de l'engagement. Le succès engendrant la joie, celle-ci favorise le resserrement des liens affectifs et renforce la cohésion.

Le groupe devient une communauté de sentiment fondé sur le respect de l'homme et de chacun de ses membres, apprendre à percevoir autrui comme indispensable à sa propre existence. L'autre apparaît une réalité unique, nécessaire à l'expression de l'originalité de chacun, médiateur de la promotion de tous. L'action collective se confond alors avec le mouvement d'émancipation qui amène les membres à faire l'expérience de la confiance et de la liberté.

Cette liberté a pour fondement l'attachement, relation qui unit les membres entre eux, devient fruit de l'arrachement de l'égoïsme, à la crainte d'être exploité ou rejeté. La relation commune devient fruit de la confiance réciproque et généreuse. Alors le groupe se fait lieu privilégié où l'on se sent non seulement en sécurité mais où s'actualise l'essence de l'homme ; elle se fait réalité primaire et s'investit à l'action

qui relie l'individuel au collectif et le singulier à l'universel « agir avec » selon le même objectif, c'est finalement aboutir au « nous » dans la liberté.

L'exposition des problèmes moraux et sociaux qui se posent aux citoyens : lors des CE, les jeunes prennent conscience de ces problèmes avec les activités organisées telles que la journée de la solidarité, les jeux de politesse, visites aux familles environnantes au lieu d'implantation des **CE**,...

Dans le sens de la consolidation de la nation, il y a des veillées culturelles qui permettent aux enfants, adolescents ou jeunes de se découvrir, de découvrir l'autre avec sa différence afin de l'accepter et l'aimer. L'organisation des journées de l'environnement, d'assainissement public de reboisement,... concoure à la résolution des problèmes socio-économiques qui se posent aux citoyens, à la jeunesse.

**CHAPITRE III : PROPOSITION DES DISPOSITIONS PRATIQUES POUR
L'ORGANISATION DES COLLECTIVITES EDUCATIVES EN
CENTRAFRIQUE**

L'organisation des collectivités éducatives en Centrafrique n'est qu'effective lorsqu'elle est suivie de dispositions pratiques permettant son exécution. Ces dispositions tournent autour de la mise en place d'une structure de gestion, des programmes, des infrastructures et enfin de l'identification des sources de financement.

3.1. LA STRUCTURE DE GESTION.

Il s'agit pour les Pouvoirs publics centrafricain de se doter d'une structure qui lui permettra de dérouler son programme national, en coopération avec ses partenaires dans le domaine de la paix et du développement national parmi la jeunesse. Ce programme permettra aussi une mobilisation massive de la jeunesse sur le plan national en vue de leur implication effective dans le processus de reconstruction du pays. Ainsi il est nécessaire de créer à cet effet une structure :

L'agence centrafricaine pour le développement des collectivités éducatives (ACADECE)

Missions

- participer à la mise en œuvre de la politique nationale d'épanouissement et d'intégration des jeunes par les collectivités éducatives.
- Faire la promotion de l'éducation à la citoyenneté et de la culture de la paix en milieu jeune ;
- favoriser le développement des collectivités éducatives sur tout le territoire Centrafricain ;
- former les encadreurs des collectivités éducatives
- créer pour la jeunesse des cadres d'expression, d'épanouissement, de partage et d'échange ;
- accueillir et traiter toutes les demandes nationales formulées pour l'organisation des collectivités éducatives ;
- assister les organisateurs des collectivités éducatives dans leurs démarches ;
- créer une banque de données des collectivités éducatives ;
- assister les jeunes dans leurs efforts pour leur intégration sociale et économique.

Le Conseil d'Orientation et de Coordination de l'agence

L'Agence sera une structure transversale dirigée par un C.O.C composée ainsi qu'il suit

Un Président, désigné par le Chef de l'Etat nommé par décret, et des membres représentants :

Un représentant :

- du Premier Ministre ;
- du Ministre chargé de la Jeunesse, Sport, Art et Culture ;
- du Ministre chargé de l'emploi ;
- du Ministre chargé du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat ;
- du Ministre chargé de la défense national ;
- du Ministre chargé de l'Agriculture ;
- du Ministre chargé de la santé publique;
- du Ministre chargé du Tourisme
- du Ministre de l'environnement
- du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur ;
- du Ministre chargé de la Communication.

Les missions du Comité d'orientation et de coordination :

- approuver les orientations stratégiques, le programme prévisionnel annuel et le projet de budget de l'Agence ;
- susciter la synergie entre les différents partenaires, à savoir l'Etat, les collectivités locales, les ONG, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et autres partenaires techniques et financiers ;
- assurer le suivi et l'évaluation des activités de l'Agence ;
- approuver le rapport d'activité de l'Agence que lui soumet le Directeur Général.

Structuration de L'agence

Elle pourrait comporter

Une direction générale et :

- une division de la mobilisation sociale comportant un bureau de l'information et de la documentation et un bureau de l'animation socio éducatives ;
- une division de l'accompagnement sociale comportant un bureau de la formation et un bureau de l'insertion sociale ;
- une division d'appuis aux initiatives publiques et non gouvernementales.
- au niveau des circonscriptions, il aura l'antenne régionale, service déconcentré de l'Agence. Elle prend en charge au niveau régional toutes ses fonctions techniques et administratives. Elle pourrait être représentée par l'inspecteur chef de circonscription jeunesse et Sport.

Dans les communes, L'antenne communale est le prolongement de celle régionale.

3.2 LES PROGRAMMES

En nous référant à l'expérience du Sénégal, il s'agit de l'organisation d'une semaine nationale de jeunesse et du programme « une commune, une collectivité éducative ».

3.2.1 La semaine nationale de jeunesse

L'idée l'organisation de rencontres des jeunes au plan national procède de notre souci de proposer aux Pouvoirs publics du pays la possibilité d'offrir aux jeunes, mus par la seule volonté de contribuer au changement et à l'émergence du pays, un cadre de partage de leurs talents, un lieu d'échanges et de partage entre les jeunes de différentes localités en vue d'affirmer leur appartenance à un seul et même pays.

Il s'agira, à travers diverses activités adaptées, de promouvoir la créativité de la jeunesse Centrafricaine, de raffermir les liens entre jeunes et développer leurs sens civique et patriotique.

A travers l'organisation de cette semaine d'expression pour les jeunes, l'autorité politique centrafricaine vise à promouvoir les valeurs positives auprès des jeunes Centrafricains, à développer leur sentiment d'appartenance à une même nation, à faciliter l'apparition des idéaux de solidarité, de tolérance et de démocratie.

De manière spécifique, il s'agira de :

1. développer des initiatives d'orientation des jeunes et de découvertes de leur talent ;
2. élargir l'horizon du jeune par la découverte de nouvelles activités, de nouvelles pratiques (culturelles, sportives scientifiques...)
3. développer, en cohérence avec les acteurs du territoire, des activités en dehors du temps scolaire, porteuses d'ambitions éducatives et citoyennes ;
4. associer les jeunes à la vie de la nation et de développer entre les différents groupes des sentiments de cohésion nationale et de solidarité, de tolérance, de démocratie et de paix ;
5. sensibiliser les jeunes sur leur rôle et responsabilité dans le processus de développement de leur pays ;
6. favoriser l'exercice de la citoyenneté et de l'autonomie par la prise d'initiatives ;
7. participer au développement de la mixité et de la diversité dans toutes leurs dimensions (géographique, sociales générationnelles, culturelles).

Globalement, ces objectifs visent à faire du jeune Centrafricain un citoyen dynamique, conscient de ses devoirs et droits et engagé dans le processus de développement national durable.

1. sur la période

Décembre : semaine des Préfectures

Mars : semaine régionale

Août : semaine nationale

Chaque phase est qualificative de la phase suivante :

2. Sur les lieux

Dans les localités, les chefs-lieux des Préfectures, et autres localités de la République décidée par le comité habilité suivant un cahier de charges.

3- La durée : variable suivant les étapes de cinq jours au moins, à sept jours au plus y compris les jours de départ et d'arrivée des délégations.

5- Les activités : cinq paquets peuvent être dérouler :

Activités culturelles

- Théâtre, musique et danse,
- Jeux traditionnels contes thématiques,
- Concours de dictée, de mathématique, de science environnementale etc.

Activités sportives

- Lutte traditionnelle,
- Athlétisme
- Football, basket-ball..

Activités socio-économiques

- Exposition ;
- Concours meilleur projet de jeunes,
- Forum de jeunes créateurs et des jeunes entrepreneurs.;

Activités socio-éducatives :

- Jeu de dame, Scrabble,
- Rencontre inter délégation ;
- Visite des symboles de la République etc.

Formation :

- Entreprenariat jeunesse ;
- Création et gestion d'association.

3.2.2 le programme « une commune, une collectivité éducative ».

Ce programme vise à offrir sur le plan national, l'opportunité à un grand nombre de jeunes de bénéficier au moins d'un séjour en collectivité éducative. Il concerne les communes, les milieux associatifs et autres promoteurs implantés dans

ces localités. Pour ce faire, nous pensons à l'organisation de certaines formes de CE adaptées au contexte actuel dans le pays sans toute fois rejeter la possibilité sur d'autres types de CE. Il s'agit notamment des patronages et des chantiers des Jeunes.

Les patronages

Il consiste à regrouper dans un lieu déterminé, des enfants de sept (7) à quatorze (14) ans pour des activités socio-éducatives d'épanouissement. Le patronage est organisé sans hébergement (le matin ou l'après midi). Son effectif est de cent soixante dix (170) enfants au maximum.

Cette forme de CE qu'est le patronage est généralement très indiqué pour être organisée commune, ce qui aide à raffermir les liens de solidarité et prévenir les dérives au niveau de la localité. Le patronage peut s'organiser de deux manières :

Le patronage permanent qui a une durée de 21 jours sans interruption ;

La forme intermittente qui permet de choisir des jours dans la semaine pendant les quelles les activités peuvent se dérouler. Elle a aussi une durée de 21 jours cumulés.

Tableau XI : Grille quotidienne d'un patronage

8h à 12h ou 15h-18h
Arrivée de l'encadrement
Accueil et installation des enfants
Classe de chants
Goûter
Coin de groupe (réunion du groupe)
Envolée retour
Evaluation de l'équipe pédagogique.

Les chantiers des jeunes

Il regroupe des jeunes dix huit (18) à trente (30) et trente cinq (35) ans en vue de la réalisation des activités d'utilité publique. On peut citer les projets de réfection ou d'assainissement de bâtiment et lieux public, d'aménagement des pistes ruraux ; d'assainissement des hydro agricole... Les actions sont menées dans la matinée, généralement suivies les après midi et les soirées sous forme de veillées, par des

activités socio-éducatives, culturelles et sportives. Son effectif, sa durée et son coût varie en fonction de la nature du projet à réaliser.

Les infrastructures jouent un rôle prééminent dans l'aboutissement dudit programme.

3.3 LES INFRASTRUCTURES

Par infrastructure, on peut distinguer les immobiliers et les mobiliers et le personnel.

3.3.1 Les immobiliers et Les mobiliers

Dans le cadre de l'organisation des collectivités éducatives, la République Centrafricaine dispose déjà en son actif les maisons de jeunes opérationnelles dans certaines localités. Il suffit de les adapter au contexte

Il est aussi nécessaire de les renforcer par la construction d'une part dans chaque commune une maison de jeunes et d'autre part dans les sous préfectures des espaces jeunes multidimensionnels.

Dans le cadre de cette étude, nous proposons les mesures suivantes à l'endroit des autorités publiques :

- élaborer une politique d'équipement adaptée à nos réalités socioculturelles qui tienne compte des activités des CE ;
- Mettre en place une politique de construction dans les communes des « espaces jeunes » et « plateau de jeu multidimensionnel » ;
- Inciter certaines entreprises ou certaines personnes privées qui le désirent à participer à leur manière à la construction de ces équipements.

3.3.2 Les ressources humaines

Parler des ressources humaines dans le cadre de ce programme évoque une question de renforcement des compétences des agents qui seront dédiés à l'agence et de la formation de jeunes volontaires.

Il est question de doter le personnel de l'agence et les volontaires de compétences nécessaires et surtout le personnel technique et d'intervention des notions liées aux collectivités éducatives à l'éducation à la citoyenneté, à la culture de la paix et du développement.

3.4. LES SOURCES DE FINANCEMENT

Si l'enjeu pour le retour de la paix en Centrafrique est de grande importance pour tout le peuple centrafricain et leurs partenaires, nous osons croire qu'un programme conçu en ce sens doit naturellement préoccuper tous ces acteurs précités qui ne doivent pas hésiter à le soutenir.

Ainsi, nous pensons au rôle que doit jouer toute la population, les organisations et autres acteurs en faveur de ce programme. Nous voulons insister sur :

3.4.1. L'action des collectivités locales (communes).

Principale maître d'œuvre de ce programme, sa contribution sera beaucoup plus opérationnelle, autour de :

- l'aménagement des espaces et d'équipement ;
- la création d'équipements pour les jeux multiformes ;
- le réaménagement ou la construction et l'équipement des maisons de jeunes ;
- l'inscription dans les programmes et budget de la commune d'un chapitre destiné à l'organisation des collectivités éducatives.

3.4.2. Les actions de l'Etat

L'Etat a la charge de développer une politique lui permettant d'assurer l'éducation de toute la population en général et celle de la jeunesse en particulier. Dans le cadre de notre étude, il s'agira pour l'Etat

- d'inscrire dans ses orientations politiques le programme d'éducation de la jeunesse à travers les collectivités éducatives ;
- d'insérer les dépenses liées à l'organisation des collectivités éducatives dans le budget de l'Etat ;
- de favoriser la mise en place d'instruments législatifs et réglementaires propres aux **CE** ;
- d'aménager et d'équiper des espaces d'accueil pour les **CE** ;
- de soutenir et d'encourager l'implantation des chantiers de jeunes afin de renforcer l'initiation des jeunes au civisme au volontariat et à l'entrepreneuriat.

3.4.3. Au niveau des partenaires au développement et associations et les sponsors

Leurs contributions sont très attendues pour la réussite de ce programme. Une réelle contribution de leur part dans l'appui à la promotion des collectivités éducatives en République Centrafricaine sera très bénéfique pour la jeunesse. Elle permettra sans aucun doute de créer des conditions favorables pour une prise en charge de cette catégorie de population en vue de son intégration aux processus de paix et de la reconstruction nationale.

CONCLUSION

Comme les autres populations dans certains pays en développement dans le monde, celle de la République Centrafricaine est confrontée aujourd'hui à une pluralité de problèmes liés à l'insécurité, la paix, la division sociale, la pauvreté etc.

Les préoccupations actuelles du peuple, du pouvoir exécutif et autres partenaires sont de trouver une solution appropriée à cette situation, de tourner la page d'un passé triste du pays dans le souci d'améliorer les conditions de vie de la population. Ainsi, il est important d'intégrer la jeunesse aux différents efforts de reconstruction du pays.

L'organisation des collectivités Educatives n'est qu'un complément proposé en raison de sa méthode active dans le processus de l'éducation des enfants, adolescents et jeunes. . Ce choix porté sur la jeunesse peut tenir à leur importance dans l'avenir du pays et leur représentation, leur proportion **(+60%)** par rapport à l'ensemble de la population en général.

En effet, certains comportements, conduites, ou attitudes négatifs, manifestes et observables chez certains individus en Centrafrique exigent une action d'éducation pour une mutation positive.

Les fréquents conflits ethniques et tensions sociales, l'incivisme et autres sont une contradiction voir une opposition à la politique de reconstruction du pays, forte aspiration du peuple centrafricain. En revanche, elles favorisent la persistance et l'intensification de la pauvreté, de la misère et l'expansion du VIH/SIDA dans le pays...

Ainsi, cette action vise à combattre les problèmes ci-dessus énumérés pour permettre au peuple Centrafricain de s'unir et devenir un tissu humain agissant et garantissant son avenir.

La portée, l'efficacité d'une telle action dépendent des ressources qui seront mobilisées, de la volonté et de l'engagement des Pouvoirs publics, des acteurs et partenaires de développement de la République Centrafricaine.

BIBLIOGRAPHIE

Babacar Ndiour DIOP (2005) la thématique dans les CE et son impact sur l'éducation de la jeunesse, INSEPS

J.KRIPPENDORF (1987) les vacances et après ? Éditions l'harmattan, France, P. 237.

MEDICI (1982), l'éducation nouvelle, que sais-je ? , Paris, PUF

M.A MOKAZIBIRA (1996), les collectivités éducatives facteurs d'intégration et de cohésion sociale : expérience sénégalaise, INSEPS,

Y.ABDOU (2005), contribution pour la réhabilitation des centres de vacances au Niger, INSEPS, P. 68.

A.RAUCH, vacances et pratiques corporelles, PUF, Paris, 1988.

Archives : Inspection Régionale Jeunesse, Sport et Loisir (Dakar).

Archives : Direction de la Jeunesse et de la vie Associative.

INTERNET :

❖ fr.wikipedia.org/.../République_centrafricaine

❖ siteresources.worldbank.org/.../ANALYSE_SITUATION_SECURITAIRE_RCA_Semianire_BM_Final.doc –

❖ [-cfapp2.undp.org/dgo_rcar/.../letter_CAF_681055953.doc](http://cfapp2.undp.org/dgo_rcar/.../letter_CAF_681055953.doc)

❖ -enfant, animation, éducation [http, www animation. Free. fr](http://www.animation.free.fr). juillet 2000.

▪ -centre de vacances et de loisirs- Wikipédia.htm.26 avril 2010.

-cap jeunes- présentation : centres de vacances, séjours, stages et voyage pour enfants

Cours, (2008-2010) 1^{er} et 2^{ème} année Inspectorat ; INSEPS